



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

Première Commission

11^e séance

Mardi 20 octobre 1998, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Mernier (Belgique)

*En l'absence du Président, M. Laptsenak (Biélorus),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 63 à 79 de l'ordre du jour *(suite)*

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Saliba (Malte) (*interprétation de l'anglais*) :
D'emblée, je voudrais dire combien nous apprécions l'élection de l'Ambassadeur Mernier à la présidence de la Première Commission. Sa riche expérience et connaissance mèneront sans nul doute à bien nos travaux. Nous adressons également nos félicitations aux autres membres du Bureau.

Alors que nous faisons le point sur les progrès réalisés au cours des récentes années sur les questions inscrites à notre ordre du jour, nous pouvons dire que des progrès significatifs ont été réalisés. La confiance et la sincérité entre deux adversaires ont remplacé l'hostilité et l'animosité qui ont dominé la politique mondiale pendant près d'un demi-siècle. Les efforts constants de ces deux puissances pour encourager la coopération dans le domaine de la sécurité internationale et régionale, comme il ressort de leur récente déclaration commune de principes, sont des plus appréciables. Nous nous en félicitons tous. Cependant, nous nous joignons à d'autres délégations pour demander instamment à la Fédération de Russie de ratifier le Traité START II

dans les meilleurs délais afin de permettre l'ouverture de négociations conduisant à la conclusion d'un traité START III.

La prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ainsi que l'adoption et la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont deux autres mesures importantes vers l'instauration d'un régime de non-prolifération solide et crédible. La ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par deux puissances nucléaires est un signal prometteur. Nous nous réjouissons de leur engagement à respecter les dispositions de ce traité et prions les autres États dotés d'armes nucléaires et ceux à capacité nucléaire de suivre leur exemple.

La consolidation des deux zones exemptes d'armes nucléaires existantes et la récente initiative visant à créer une autre zone de ce type en Asie centrale constituent des avancées importantes dans la promotion du régime de non-prolifération. Nous devons continuer à stimuler la confiance nécessaire entre les nations pour permettre l'établissement de telles zones dans d'autres régions, notamment en Asie du Sud et au Moyen-Orient.

Il est également heureux qu'un accord soit enfin intervenu cette année au sein de la Conférence du désarmement permettant l'ouverture de négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles. La rapide conclusion d'un tel traité valoriserait grandement,

sans aucun doute, le régime de non-prolifération et l'ordre du jour du désarmement nucléaire. La création d'un comité spécial chargé de discuter des garanties négatives de sécurité constitue également une mesure encourageante. Mon pays continue d'affirmer que les États dotés d'armes nucléaires doivent faire preuve de modération, non seulement à l'égard l'un de l'autre, mais aussi à l'égard des États non dotés d'armes nucléaires. Cette modération doit être assortie de garanties de sécurité qui, selon nous, doivent être renforcées par un instrument juridiquement contraignant.

En contraste flagrant avec ces faits encourageants, il faut malheureusement mentionner les essais nucléaires récemment effectués par deux pays qui n'ont signé ni le TNP, ni le Traité d'interdiction complète des essais. Ces actes inquiétants non seulement engendrent l'insécurité et la méfiance mais portent considérablement atteinte aux progrès réalisés dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement. Tout comme d'autres, nous nous félicitons de l'intention déclarée de l'Inde et du Pakistan d'adhérer au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cependant, avec d'autres également, nous espérons que de telles déclarations seront suivies de mesures concrètes. Nous demandons à ces deux pays de s'abstenir de procéder à d'autres essais nucléaires, à d'autres mises au point ou déploiement d'armes nucléaires et de missiles à capacité nucléaire. Nous les prions instamment, comme d'ailleurs tous les pays qui ne l'ont pas encore fait, de prendre une mesure ferme en signant et en ratifiant, sans retard, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le TNP.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par le Brésil. Toutefois, le TNP demeure, nous en sommes convaincus, la pierre angulaire du régime de non-prolifération et seule l'application stricte de toutes ses dispositions peut en assurer l'efficacité. Nous avons également pris note avec intérêt de la proposition présentée par un groupe de huit pays tendant à incontestablement opportune mais son succès dépend d'un engagement solide, réel et clair de tous à réaliser cet objectif ultime.

Bien que la plupart des États aient renoncé à la mise au point et à l'utilisation des armes chimiques et biologiques, les dangers d'une fabrication clandestine de telles armes subsistent. Cela est d'autant plus vrai qu'il est relativement facile de disposer des techniques d'acquisition et d'utilisation de ce type d'armes. Nous demandons à les États de s'abstenir de mettre au point de telles armes de destruction massive et de détruire celles qu'ils possèdent.

L'adhésion universelle à la Convention sur les armes biologiques et à toxines doit devenir une réalité. En tant que membre de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, Malte entend participer au renforcement de cette organisation et à la pleine mise en oeuvre de la Convention sur les armes chimiques. Nous attachons également une grande importance au renforcement de la Convention sur les armes biologiques et à toxines par le biais d'un protocole juridiquement contraignant établissant un régime de vérification et de surveillance.

L'ordre du jour du désarmement nucléaire doit rester notre objectif, tout en étant conscients que la non-prolifération ne peut être tenue pour acquise. Nous ne pouvons pas non plus écarter le spectre du terrorisme nucléaire. Le contrôle sur les exportations nucléaires — notamment sur les matériaux et équipements à double usage — sont, nous en sommes convaincus, partie intégrante du régime de non-prolifération. Ayant vécu pendant près de 50 ans sous la menace d'un anéantissement nucléaire, aucun effort, aussi limité soit-il, ne doit être épargné pour promouvoir l'adhésion universelle aux Traités pertinents couvrant non seulement les armes nucléaires mais aussi les armes de destruction massive et garantir le respect de ces instruments. Notre engagement collectif ne doit faire aucun doute.

À cet égard, je voudrais ajouter que la Conférence du désarmement continue de jouer un rôle important pour ce qui est du renforcement et de la consolidation des principes multilatéraux touchant au désarmement. Cependant, nous sommes déçus de ce qu'une fois de plus cette instance n'ait pu parvenir à un accord sur des questions cruciales de son ordre du jour, ni sur celle de l'élargissement de sa composition. Le désarmement nucléaire et la non-prolifération étant des sujets qui nous intéressent tous, chacun devrait, selon nous, être en mesure de jouer un rôle actif au sein des instances internationales.

Tout au long des 50 années d'existence de l'Organisation, notre attention s'est portée, plus particulièrement et à juste titre, sur les armes de destruction massive. Le spectre d'un holocauste nucléaire et le potentiel dévastateur d'autres armes de destruction massive font surgir une vive terreur dans nos esprits. Cependant, tout en restant vigilants dans nos efforts pour que de telles visions de cauchemar restent à la lisière de notre imagination, nous ne pouvons pas fermer les yeux devant la souffrance et les ravages causés par l'utilisation des armes classiques, notamment des armes légères et de petit calibre. Les atrocités indicibles commises quotidiennement — au moment même où nous parlons — dans les différents conflits à travers le monde ne peuvent que nous inciter à l'action.

Il a été dit que les hommes ne se battent pas parce qu'ils ont des armes; ils ont des armes parce qu'ils jugent nécessaire de se battre. Cette cause profonde des conflits doit, sans nul doute, être éliminée. Cependant, on ne peut rejeter d'emblée le fait que l'accès aisé aux différents types d'armes et entre autres leur transfert illicite, accélèrent et prolongent les conflits. Il nous appartient de redoubler d'efforts pour faire en sorte que la vente et le déploiement de tous types d'armes classiques et de petit calibre soient strictement limités.

L'urgence en ce domaine est encore plus évidente lorsque l'on considère le lien très étroit existant entre la vente et la fourniture d'armes et les causes de rupture et de déstabilisation politiques, sociales et économiques, c'est-à-dire le crime, le trafic des drogues et le terrorisme à l'échelle mondiale. Ces phénomènes se trouvent encore accentués par le renforcement des réseaux criminels internationaux en raison de l'utilisation abusive des techniques d'information. Aucun gouvernement ne saurait se satisfaire d'une telle situation, c'est pourquoi nous nous devons de trouver des solutions mondiales à ces problèmes mondiaux.

La recherche de moyens permettant d'instaurer un monde à l'abri du besoin, de la crainte et de la terreur est un des traits dominants de la coopération internationale dans le domaine du désarmement. Il est aussi important de réduire la demande d'armes que de réduire la fourniture de ces armes. Il est indispensable que nous nous efforcions, collectivement, de promouvoir une culture de paix, au sein des nations et entre elles, de traiter efficacement les problèmes complexes de désarmement et de développement et de maintenir notre appui au rétablissement de la paix après les conflits de même qu'aux tâches de réinsertion et de reconstruction dans les zones dévastées par la guerre.

Dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général souligne qu'il est urgent d'établir un consensus mondial sur le contrôle des transferts illicites d'armes. Nous partageons totalement ce point de vue. Malte appuie donc le principe de la convocation, dans un avenir proche, d'une conférence des Nations Unies sur tous les aspects du commerce illicite des armes. Cette initiative représenterait, à n'en pas douter, un pas important dans la voie menant à un monde à l'abri des conflits et de la peur.

Malte appuie également sans réserve les initiatives envisagées par le Département des affaires du désarmement tendant à limiter la prolifération des armes de petit calibre. À cet égard, nous apprécions vivement le rétablissement de ce département sous la direction compétente du Secrétaire général adjoint, M. Dhanapala.

Le Registre des armes classiques des Nations Unies a contribué pour beaucoup à une ouverture et à une transparence plus grandes dans les questions militaires. Il renforce la confiance entre les nations et permet de réaliser des progrès vers le désarmement. Malte a appuyé la création du Registre depuis le début. Nous continuons à soutenir les initiatives destinées à l'élargir afin d'accroître son efficacité et d'obtenir la plus large participation possible à cet instrument.

D'autres mesures de coopération facilitent la promotion de la culture de paix, à l'intérieur et hors des frontières nationales — telles celles énoncées dans la résolution relative à la consolidation de la paix par des mesures de désarmement, tels le code de conduite de l'Union européenne sur les exportations d'armes et la Convention interaméricaine contre la fabrication illicite et le trafic des armes à feu, des munitions, des explosifs et autres dispositifs annexes.

Toujours au sujet des armes classiques, je mentionnerai tout particulièrement l'adoption, l'année dernière, de la Convention d'Ottawa sur les mines terrestres antipersonnel. Malte, qui a été parmi les premiers à signer cette convention, est engagé dans son processus de ratification. Nous nous associons à de nombreuses autres délégations pour nous réjouir de l'entrée en vigueur de cet instrument, en mars 1999. Nous nous félicitons également de la mise en application, en décembre prochain, du Protocole II amendé — interdiction partielle des mines terrestres — à la Convention sur certaines armes classiques. Le rôle des Nations Unies dans les activités de déminage et l'appui des États Membres dans ce domaine important, tel celui fourni par l'Union européenne, sont louables et méritent notre appui continu.

Malte attache une importance particulière à la réalisation de progrès dans les domaines du désarmement, de la maîtrise des armes et de la non-prolifération. Il s'agit d'éléments cruciaux pour le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale. Nos objectifs et nos activités seront sans conteste plus crédibles s'ils sont associés à des activités d'organisations régionales spécialisées, tels l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Conseil de l'Europe et d'autres. Des organisations régionales, telle l'OSCE, peuvent et doivent jouer un rôle très important dans l'établissement de mécanismes d'alerte rapide, dans la prise de mesures de confiance, dans l'instauration de la sécurité, dans la diplomatie préventive et la reconstruction de la paix après les conflits. Les organisations régionales ont également un rôle complémentaire à jouer dans les aspects plus larges de la sécurité,

notamment dans les domaines économique, social, humanitaire et dans la promotion de la démocratie et du respect des droits de l'homme.

Il est donc encourageant de constater que le Secrétaire général est déterminé à poursuivre son action pour renforcer les liens avec l'OSCE et pour créer un véritable partenariat grâce à une répartition du travail plus structurée, rationnelle et efficace entre les organisations régionales et les Nations Unies. Ainsi, les efforts régionaux pour instaurer la sécurité et la confiance ne peuvent qu'avoir une incidence plus forte et positive sur le plan international.

Nous sommes fermement convaincus que les mesures de raffermissement de la confiance peuvent encourager la paix et la sécurité aux niveaux mondial et régional lorsqu'elles sont accompagnées de mesures de coopération dans les domaines politique, économique, social et autres. C'est pourquoi Malte s'est toujours efforcé de promouvoir la paix et la coopération en Méditerranée. Le fait de reconnaître la nécessité de disposer d'institutions et de mécanismes étroitement liés et se renforçant mutuellement nous a encouragés à promouvoir une large politique de coopération en Méditerranée. Comme l'a dit mon Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères dans sa déclaration devant l'Assemblée générale, le mois dernier :

«La stabilité dans la Méditerranée doit reposer sur des initiatives multiples qui nourrissent la coopération au moyen de mesures graduelles visant à restaurer la confiance et la sécurité. C'est pour cette raison fondamentale que nous insistons sur la nécessité de mettre au point un pacte de stabilité pour la région. Les initiatives telles que l'adjonction d'une dimension parlementaire à ce processus de dialogue, préconisé par l'Union interparlementaire, la création d'un conseil ou d'une instance d'États méditerranéens et enfin, la mise sur pied d'une conférence sur la sécurité et la coopération dans la région méditerranéenne méritent d'être sérieusement examinées.» (A/53/PV.19, p. 5)

Le processus euroméditerranéen est un facteur important de l'action commune pour faire face aux causes profondes des tensions et conflits tout en instaurant la compréhension et la confiance au moyen de la coopération mutuelle dans les domaines politique, économique, financier, social, culturel et de la sécurité. Malte a toujours joué un rôle actif dans le processus euroméditerranéen, un rôle qui ne peut qu'être renforcé par notre éventuelle participation à l'Union européenne.

Notre ordre du jour reste, comme toujours, extrêmement difficile et peut même prêter au découragement. Cependant, nous devons être résolus à poursuivre notre objectif commun d'instaurer un monde sûr, pacifique et juste. Mon gouvernement, pour sa part, reste déterminé à jouer son rôle, non seulement au sein de la Commission, mais dans toutes les autres instances qui s'y rattachent.

M. Al-Ahmed (Arabie saoudite) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais féliciter le Président et les autres membres du Bureau de la Première Commission pour leur élection. La délégation du Royaume d'Arabie saoudite est certaine que, grâce à leur expérience et à leur sagesse, ils mèneront les travaux de la Commission vers l'objectif que nous recherchons tous dans le domaine du désarmement. À cet effet, je tiens à les assurer de l'appui et de la coopération de notre délégation.

La présente session se déroule dans un climat marqué par les en vue d'atteindre des objectifs suscitant espoir et optimisme : accroître la prise de conscience internationale sur la nécessité du désarmement complet, notamment l'élimination définitive des armes nucléaires et des armes de destruction massive. La fin de la guerre froide a réduit le risque d'une utilisation possible de telles armes. Elle a également fait surgir une réalité nouvelle où il n'est plus nécessaire de maintenir les arsenaux nucléaires ou des systèmes de sécurité fondés sur des alliances militaires rivales et sur une politique de dissuasion nucléaire.

Le Royaume d'Arabie saoudite suit avec intérêt les initiatives orientées vers l'élimination des armes de destruction massive au Moyen-Orient, notamment dans le Golfe arabe. Il a participé de façon constructive à la Conférence de 1995 d'examen et de prorogation des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue à New York. Il appuie également les actions menées par la Ligue des États arabes, conformément à l'appel lancé à sa 101e réunion, pour faire de cette région sensible du monde une zone exempte d'armes de destruction massive — nucléaires, chimiques et biologiques.

À cet égard, nous sommes préoccupés par le refus d'Israël de se joindre au TNP et de placer son programme nucléaire sous contrôle international. Une telle attitude met gravement en danger la sécurité et la stabilité dans la région.

Nous désapprouvons totalement la politique de deux poids deux mesures pratiquée par la communauté internationale — qui dispense Israël de tout effort tendant à empê-

cher la prolifération des armes nucléaires et encourage ainsi la course aux armements. Nous sommes également inquiets face aux essais nucléaires effectués en Asie du Sud, d'abord par l'Inde, puis par le Pakistan. De tels faits menacent la paix et la sécurité dans la région.

Certes, nous croyons au renforcement de l'efficacité du TNP par la mise en oeuvre du régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) destiné à donner un caractère universel à cet instrument. Cependant, il est nécessaire, à notre avis, d'établir des règles qui permettront de réaliser les progrès souhaités en ce qui concerne l'élimination des armes de destruction massive, conformément à la résolution 1 (I) adoptée en 1946 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

C'est pourquoi nous prions instamment tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de prendre les mesures nécessaires pour adhérer au TNP. Ils doivent également placer leurs installations nucléaires sous contrôle international. Toutes ces mesures renforceront la sécurité et la stabilité internationales.

Le Royaume d'Arabie saoudite considère la transparence dans le domaine des armements comme l'un des moyens de consolider la paix et la sécurité internationales. Pour que cette transparence soit effective, il convient, selon nous, d'appliquer des principes clairs, équilibrés, universels et non discriminatoires — des principes aptes à renforcer la sécurité internationale, régionale et nationale pour tous les pays, conformément au droit international.

À cet égard, le Registre des armes classiques des Nations Unies représente une première tentative de la communauté internationale de traiter la transparence au niveau mondial. Toutefois, malgré la capacité potentielle du Registre à accroître la transparence et, partant, à instaurer la confiance à l'échelle mondiale, et malgré sa valeur en tant que premier mécanisme fiable d'alerte rapide, cet instrument a été confronté à un certain nombre de problèmes. Le plus évident est dû au fait que plus de la moitié des États Membres des Nations Unies continuent de s'abstenir de communiquer leurs données au Registre. Cette situation devrait nous inciter à examiner les préoccupations manifestées par ces États afin de parvenir à une participation internationale accrue à ce Registre.

Sur ce point, mon pays rappelle la réponse des membres de la Ligue des États arabes au rapport du Secrétaire général (A/52/312) du 28 août 1997, intitulé «Registre des armes classiques des Nations Unies». Cette réponse, publiée conformément à la résolution 46/36 L qui établit le Regis-

tre, affirme qu'un instrument élargi comprenant les informations sur les armes classiques, les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires et les techniques de pointe, y compris leurs applications militaires, serait plus équilibré, plus complet, moins discriminatoire et susceptible d'attirer un plus grand nombre de participants.

Le Royaume d'Arabie saoudite est attaché à la Charte des Nations Unies et aux principes de la légalité internationale, qui constituent la base même de sa politique étrangère. Il est particulièrement attentif au renforcement du rôle des Nations Unies dans tous les aspects de la paix et de la sécurité internationales et du désarmement, condition indispensable pour que le monde puisse vivre dans la paix et la stabilité.

À cet égard, je voudrais réaffirmer l'importance de la consolidation et du renforcement du rôle des Nations dans le domaine du désarmement. Il s'agit là d'un objectif collectif, nécessitant la coordination entre les activités de la Première Commission et celles de la Commission du désarmement afin d'unifier l'action internationale en vue de parvenir au désarmement général et complet.

Pour terminer, je tiens à rappeler que ma délégation est prête à coopérer avec tous les membres de la Commission et à participer activement à l'examen de toutes les questions dont nous sommes saisis afin de renforcer nos aspirations à l'instauration de la sécurité et de la paix dans la communauté internationale pour le bien-être de l'humanité tout entière.

M. Hashim (Bahreïn) (*interprétation de l'arabe*) : Étant donné que ma délégation prend la parole pour la première fois devant la Commission à la présente session, je voudrais féliciter M. Mernier pour son élection au poste de Président, et lui souhaiter, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, plein succès dans l'accomplissement de leur mandat.

Les Nations Unies ont été créées, il y a plus de 50 ans, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, pour préserver l'humanité des conflits et pour instaurer un nouvel ordre international fondé sur la justice afin d'assurer la sécurité de l'humanité. Conscient de la nécessité d'une coopération internationale pour éliminer les armes de destruction massive, Bahreïn a ratifié plusieurs conventions internationales dans ce domaine, notamment la Convention de 1993 sur l'interdiction de la mise au point, de la production, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques, et sur leur destruction et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de 1996.

Bahreïn appuie la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, qui devrait également être exempte d'armes de destruction massive, car nous voulons vivre dans la paix et la sécurité dans la région. Selon nous, la position d'Israël, qui refuse de souscrire au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et rejette les contrôles de l'AIEA en n'admettant pas de placer ses installations nucléaires sous le régime de garanties de l'Agence, incite d'autres pays à mettre au point de telles armes et engendre une course aux armements qui menace gravement la paix et la sécurité. C'est pourquoi nous demandons à la communauté internationale d'exercer une pression sur Israël pour qu'il adhère à ce Traité.

Bahreïn est partie au TNP. À nos yeux, cet instrument doit devenir tout à fait universel. Il convient de le respecter.

Nous soutenons l'action menée sur le plan international en vue d'élaborer une convention interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication des armes nucléaires. Les États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP sont en droit de bénéficier de garanties de sécurité juridiquement contraignantes, qui devraient être établies dans un instrument multilatéral. Les armes de destruction massive empêchent tous les États de jouir de la sécurité sur un pied d'égalité, comme le prévoit la Charte. Ces armes sont incontestablement devenues un moyen de pression et de chantage sur les pays qui n'en possèdent pas. Ma délégation demande donc au Comité spécial sur le terrorisme international, créé par la résolution 51/210, d'élaborer une convention interdisant le terrorisme nucléaire. Elle demande également la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Bahreïn a suivi avec intérêt les réunions tenues à Ottawa en 1997, qui ont conduit à l'élaboration de la Convention sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la production et du transfert des mines terrestres antipersonnel, et sur leur destruction, dont l'entrée en vigueur est prévue en mars 1999. Les mines terrestres menacent la vie de millions de personnes dans le monde.

Nous appuyons les efforts tendant à l'élaboration d'une convention portant sur les armes légères et de petit calibre, car elles sont un facteur d'instabilité dans de nombreuses régions du monde. Nous sommes favorables à une coopération internationale en vue de limiter les armes de destruction massive. Tel est l'un des objectifs actuels des Nations Unies — d'autant plus important que nous sommes à l'orée d'un nouveau millénaire — dont la réalisation permettra, nous l'espérons, d'instaurer un ordre mondial fondé sur le rejet

de la guerre et sur la coopération pacifique entre toutes les nations.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont Membres des Nations Unies, c'est-à-dire, Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, Belize, la Dominique, Grenade, Haïti, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Suriname et Trinité-et-Tobago.

Pour commencer, je me joins aux autres délégations pour féliciter M. Mernier et les autres membres du Bureau pour leur élection. Le Président a la lourde tâche de nous guider dans nos échanges et dans les décisions à prendre sur des questions vitales touchant à la paix et à la sécurité internationales. Nous sommes persuadés que, grâce à sa compétence, les travaux de la Commission seront couronnés de succès. Je l'assure de notre coopération et de notre appui sans réserve. Je tiens également à exprimer la reconnaissance des délégations de la CARICOM à M. Nkgowe, du Botswana, pour la façon fort compétente dont il a dirigé les travaux de la Commission au cours de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Le rapport présenté cette année par le Secrétaire général sur les activités de l'Organisation (A/53/1) fait apparaître une augmentation inquiétante du nombre des conflits régionaux et d'autres faits qui portent atteinte à la paix et à la sécurité internationales. Cette évolution a une incidence directe sur les travaux de la Commission car, là où un conflit éclate une demande accrue d'armes de guerre se manifeste. Il est de notre responsabilité, à travers des régimes et arrangements auxquels nous adhérons, à travers notre ferme attachement à la non-prolifération et à la maîtrise des armements, à travers aussi des efforts réels pour promouvoir la confiance par le biais de mesures de transparence, de créer un monde plus sûr pour nous-mêmes et pour les générations à venir.

Les États de la CARICOM sont encouragés par le fait que la communauté internationale porte une attention croissante à la question des armes de petit calibre. Au cours de ces dernières années, nous avons assisté à une forte augmentation du commerce illégal et du trafic illicite des armes légères et de petit calibre. Selon les estimations actuelles, il y aurait environ 100 millions d'armes de ce type en circulation dans le monde, sans compter la capacité de production permanente, et impossible à évaluer, de ces armes. Leur acquisition et leur accumulation aisées et leur dissémination constituent des facteurs importants de l'escalade des

conflits internationaux et internes et compromettent les activités de maintien de la paix.

Le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique, document A/52/871, considère la prolifération des armes illégales comme l'un des obstacles majeurs à l'édification d'une paix durable dans cette région. Le rapport souligne également la nécessité impérieuse de lutter sans délai contre le commerce illicite des armes en Afrique.

La menace représentée par le trafic illégal des armes de petit calibre inquiète tout particulièrement les nations des Caraïbes. La dangereuse activité criminelle associant le trafic illicite des drogues et celui des armes a eu des effets dévastateurs sur nos petites sociétés ouvertes et vulnérables. Cette pratique perverse porte atteinte à la sécurité et à la stabilité de nos États et à la sûreté de nos populations.

La prolifération des armes de petit calibre non seulement menace la paix régionale et internationale mais contribue directement à l'érosion de la sécurité nationale et de la stabilité de la société civile. Sans aucun doute, l'utilisation abusive d'armes de petit calibre est la cause première du nombre impressionnant de morts et de blessés enregistré quotidiennement à l'échelle mondiale.

Il est clair que le moment est venu pour la communauté internationale de traiter rapidement, vigoureusement et complètement ce problème. Nous insistons sur le fait qu'ils n'existe pas de frontière nationale ou régionale délimitant le trafic illégal de ces armes. Selon nous, des mesures très fermes doivent être prises à l'encontre des exportateurs illégaux agissant à partir des principales zones de fabrication, et à l'encontre des importateurs des armes de petit calibre. Ce problème, de caractère multinational, englobe les pays producteurs et les pays acquéreurs de ces armes. Sans une action coordonnée, il ne sera guère possible d'obtenir des résultats concrets en la matière.

Dès lors, un contrôle efficace des armes de petit calibre exige une approche allant au-delà des instruments traditionnels de désarmement et de maîtrise des armements. Nous appuyons la conclusion du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies chargés de la question des armes de petit calibre, selon lequel il est nécessaire d'adopter «une approche équilibrée de prévention et de maîtrise» comprenant des mesures à tous les niveaux, mondial, régional et local. À cet égard, les Nations Unies ont également un rôle important à jouer. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur la question des armes de petit calibre (A/53/207) qui énumère les importantes initiatives déjà prises dans ce domaine.

À cet égard, nous constatons avec satisfaction les progrès accomplis au cours de l'année écoulée en ce qui concerne le moratoire proposé sur la fabrication, l'importation et l'exportation d'armes légères en Afrique de l'Ouest. Nous espérons recevoir, l'année prochaine, de la part du Groupe des experts des Nations Unies chargés de la question des armes de petit calibre, des recommandations sur les mesures que la communauté internationale dans son ensemble pourrait examiner et mettre en application.

Autre point également très encourageant : les progrès enregistrés dans le dialogue relatif à l'étude de cette question pressante. Nous prenons note avec satisfaction de la réunion d'Oslo, tenue en juillet dernier, portant sur un programme international sur les armes de petit calibre. Au cours de cette réunion, un consensus s'est dégagé au sein d'un groupe de pays développés et de pays en voie de développement pour reconnaître la complexité des problèmes et la nécessité de les traiter en urgence. Nous félicitons les Gouvernements norvégien et canadien qui sont à l'origine de cette initiative. Nous espérons qu'elle servira de catalyseur pour de nouvelles actions de l'ensemble de la communauté.

Nous nous félicitons également de la session extraordinaire sur la question des armes de petit calibre, tenue ici, au Siège des Nations Unies, en septembre dernier. Nous appuyons la proposition du Mali de déclarer un moratoire sur la fabrication, l'importation et l'exportation d'armes légères en Afrique de l'Ouest.

Les États de la CARICOM attachent également une grande importance à la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes, adoptée par l'Organisation des États américains en novembre 1997. À nos yeux, cet instrument offre un cadre général à la coopération régionale pour lutter contre la fabrication et le trafic illicites trafic des armes de petit calibre. Nous nous félicitons de l'adhésion du Secrétaire général à cette convention et nous la recommandons à l'attention des autres régions de la communauté internationale.

Nous nous joignons à l'appel en faveur de la convocation d'une conférence internationale sur toutes les formes de commerce illicite des armes et prenons de l'offre du Gouvernement helvétique d'accueillir cette réunion, en 2000, sous les auspices des Nations Unies.

Un autre domaine important touchant à la maîtrise des armes requiert une vigilance constante. Il s'agit de la production, du stockage et de l'utilisation des mines terres-

tres. Nous notons avec satisfaction le dépôt, le 16 septembre dernier, du quatorzième instrument de ratification de la Convention sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la production et du transfert des mines terrestres antipersonnel, et sur leur destruction, adoptée à Ottawa en décembre dernier. Il s'agit là d'un pas important dans la voie de la réalisation de l'objectif souhaité. Nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier cette convention dont nous attendons l'entrée en vigueur le 1er mars 1999.

Le manque de progrès sur les questions liées au désarmement enregistré cette année à la Conférence du désarmement démontre, selon nos délégations, l'insuffisance de volonté politique à cet égard. Nous relevons en particulier l'absence d'accord sur l'ouverture de négociations, selon un calendrier déterminé, portant sur le désarmement nucléaire. La stagnation du processus START est également préoccupante.

Les progrès accomplis dans le domaine du désarmement au cours de l'année écoulée ont été, le moins que l'on puisse dire, décevants. Les essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan en mai dernier illustrent, de façon inquiétante, le blocage des initiatives portant sur la non-prolifération. Toutefois, nous nous félicitons de l'intention manifestée par l'un des deux pays, au cours d'un récent débat de l'Assemblée générale, d'adhérer au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de 1996 et dont nous relevons avec une certaine satisfaction qu'il a été signé par 140 pays. Selon les délégations de la CARICOM cet instrument est essentiel à l'efficacité d'un régime de non-prolifération. C'est pourquoi nous prions tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier ce traité le plus rapidement possible.

L'absence de progrès constatée dans les travaux de la deuxième session du Comité préparatoire pour la Conférence d'examen de l'an 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires révèle, là encore, un manque de volonté politique. Nous prions notamment les États dotés d'armes nucléaires de ne ménager aucun effort pour activer le processus préparatoire en vue de renforcer le régime du TNP. Ce traité — qui compte 186 États parties — et sa prorogation indéfinie offrent, sans nul doute, le meilleur espoir de parvenir à l'universalité du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Toutefois, pour qu'il en soit ainsi, nous devons tout d'abord oeuvrer en vue de parvenir à l'universalité sur le plan de la participation. Nous encourageons donc les nations qui ne sont pas encore parties au TNP à envisager d'y adhérer. À cet égard, nous nous félicitons des huit nouvelles

adhésions intervenues depuis le dernier examen de cet instrument, en 1995.

Un point important de l'ordre du jour du désarmement internationale concerne l'effort actuellement engagé pour réduire et, en définitive, éliminer la production et le stockage de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires. La conclusion d'un traité portant sur l'interdiction de la production de matières fissiles devrait faire partie intégrante de notre stratégie globale de non-prolifération. C'est pourquoi nous nous associons à l'appel lancé en faveur de l'ouverture de négociations en vue de l'élaboration d'une convention non discriminatoire et universellement applicable interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Le risque écologique inhérent au transport des déchets nucléaires préoccupe particulièrement les États membres de la Communauté des Caraïbes. La menace d'une contamination au cours du transport maritime de matières radioactives est réelle et a des incidences profondes et durables sur la viabilité des écosystèmes marin et insulaire fragiles qui caractérisent nos États nations. L'utilisation constante des eaux des Caraïbes comme voie de transport de combustible nucléaire irradié reste donc une source de grave et légitime préoccupation.

Les délégations de la CARICOM reconnaissent le rôle important que les zones exemptes d'armes nucléaires peuvent jouer en raffermissant à la fois la sécurité et la non-prolifération des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Nous demandons aux États Membres de reconnaître et de respecter les régimes de non-prolifération institués aux termes des Traités de Pelindaba, Bangkok et Rarotonga.

En outre, nous encourageons la création de mécanismes destinés à faciliter la coopération entre toutes ces zones, afin de contribuer au renforcement d'un régime international de non-prolifération. Nous sommes également favorables aux propositions tendant à créer des régimes semblables dans les régions qui n'en sont pas encore dotés.

Depuis la Conférence internationale de 1986 sur la relation entre le désarmement et le développement — soit depuis plus de 10 ans — la communauté internationale a reconnu très passivement l'importance de la paix et de la stabilité comme préalable au développement économique et social et a exprimé du bout des lèvres son intention de consacrer au développement humain les ressources dégagées de la prolifération des armes. L'initiative du désarmement

en faveur du développement n'a obtenu que peu de résultats au cours des années car il n'a pas été accordé suffisamment d'attention aux dividendes de la paix et de la stabilité obtenues grâce au développement.

Selon les États de la CARICOM, le moment est venu de réactiver cette initiative. Nous prenons acte du rapport du Secrétaire général et espérons une relance des efforts en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement. Nous également à une prochaine convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et demandons à tous les États Membres de faire preuve de la volonté politique requise pour parvenir à un accord sur les objectifs et l'ordre du jour de la présente session.

Enfin, les États de la CARICOM soulignent le rôle de premier plan que les Nations Unies devraient jouer pour renforcer les accords institutionnels au niveau multilatéral. Nous nous félicitons donc du rétablissement et de la réorganisation du Département des affaires de désarmement et exprimons l'espoir que ces accords se traduiront par une action internationale plus efficace en faveur du désarmement et de la sécurité sur le plan mondial.

M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, je voudrais transmettre à M. Mernier les chaleureuses félicitations de ma délégation pour son élection à la présidence de la Commission. Nous sommes persuadés que, grâce à sa grande expérience et à sa compétence, il conduira les travaux de la Commission à des résultats fructueux. À cet effet, ma délégation tient à l'assurer de son soutien et de sa coopération sans réserve.

Je saisis également cette occasion pour exprimer, par son intermédiaire, la reconnaissance de ma délégation à son prédécesseur, M. Mothusi Nkgowe, du Botswana, pour l'excellente manière dont il a dirigé les travaux de la Commission au cours de la précédente session.

Alors que nous entamons, cette année, les travaux de la Première Commission, il est important, selon nous, de voir où nous en sommes en matière de maîtrise des armements et du désarmement. Dans le cadre de nos débats, nombre de délégations ont présenté sous un jour apocalyptique la situation mondiale actuelle à la suite des événements intervenus dans une certaine région du monde. D'autres ont adopté un ton plus patient, ont cherché à cerner la situation telle qu'elle se présente et se sont montrés résolus à trouver des réponses judicieuses aux questions qui se posent. Selon

ous, la situation, dans son ensemble, n'est certes pas radieuse. Il existe néanmoins des domaines dans lesquels des faits positifs sont intervenus, laissant percer des lueurs d'espoir et la possibilité de voir naître un monde plus sûr. Examinons certains de ces domaines.

Pour la première fois dans l'histoire de leurs relations, les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie ont, aux termes de START I, réduit leurs arsenaux nucléaires. À cet égard, nous souhaitons vivement voir ces deux puissances dotées d'armes nucléaires procéder à de nouvelles réductions au titre du Traité START II puis, enfin, du Traité START III, et ce le plus rapidement possible. L'intention déclarée de réduire puis, en définitive, d'éliminer toutes les armes nucléaires, en vertu des dispositions de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, est certes louable mais, nous devons nous en souvenir, seuls les actes comptent. On ne saurait s'arrêter purement et simplement après avoir obtenu certains résultats positifs. Il est donc urgent de poursuivre la noble tâche qui nous attend — faire disparaître les armes nucléaires de la planète.

L'adoption du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires par l'Assemblée générale à sa cinquantième session, il y a trois ans, a constitué un autre fait majeur dans l'histoire des Nations Unies en ce qui concerne le désarmement. Nous avons certes regretté que le Traité adopté ne spécifie pas de délai pour l'élimination complète des armes nucléaires au niveau mondial mais nous n'en estimons pas moins que l'adoption d'un tel traité représente un jalon important dans la voie de la réalisation progressive du désarmement nucléaire. À notre avis, malgré ses imperfections, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, s'il était appliqué de façon sincère et stricte, contribuerait à empêcher les États non dotés d'armes nucléaires d'acquiescer ces armes de destruction massive et, chose plus importante, empêcherait les États dotés d'armes nucléaires d'accroître leurs stocks nucléaires. Voilà selon nous, comment nous pouvons parvenir à l'objectif d'un désarmement nucléaire progressif. Afin de maintenir l'élan acquis, il est important que notre Commission, au cours de la présente session, réaffirme sans équivoque son attachement au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

L'entrée en vigueur, le 29 avril 1997, de la Convention sur les armes chimiques, a également constitué un fait marquant dans nos efforts commun en vue de libérer le monde des armes de destruction massive. Nous nous félicitons des différentes mesures prises par les États parties ainsi que par l'Organisation en ce qui concerne l'interdiction des armes chimiques en vue de donner effet à ladite convention.

À cet égard, nous tenons à souligner que tout devrait être fait pour ouvrir la voie à la mise en oeuvre efficace, complète et généralisée de cet instrument.

Au cours des dernières années, nous avons enregistré avec satisfaction la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses parties du globe, notamment en Asie du Sud, en Afrique, dans le Pacifique Sud, en Amérique latine et dans les Caraïbes. La création de telles zones non seulement démontre les aspirations sincères des peuples des régions intéressées à se libérer de la menace nucléaire et/ou de la perspective d'un anéantissement nucléaire mais s'est également transformée en un courant puissant et irréversible qui conduira sans nul doute à l'édification progressive d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ce courant doit être vivement encouragé et appuyé par nous tous.

En avril dernier, à notre satisfaction, un comité spécial sur l'interdiction de la production de matières fissiles destinées à la fabrication des armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires a été établi dans le cadre de la Conférence du désarmement. Nous nous félicitons particulièrement de voir, qu'avec retard de quatre ans, le Comité spécial va enfin être en mesure d'entamer ses travaux et ce, nous l'espérons, dès le début de la session de 1999. Selon nous, lorsqu'il étudiera le texte de cet instrument, le Comité devra traiter non seulement des mesures de non-prolifération nucléaire mais également des mesures de désarmement nucléaire. Ces deux concepts, étroitement liés et complémentaires, ne peuvent, en effet, être dissociés.

En cette période de l'histoire, on parle beaucoup du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1968. À la présente session, plusieurs délégations ont même été jusqu'à dire qu'en raison de certains événements, les bases mêmes du TNP risquaient d'être ébranlées. La question dont il s'agit en l'occurrence est liée à la perception d'ensemble que nous avons de cet instrument. Comme nous le savons tous fort bien, le Traité a deux nobles objectifs: les États non dotés d'armes nucléaires ne doivent pas acquérir d'armes de ce type, les États qui en sont dotés doivent s'engager clairement dans des négociations sérieuses en vue de réduire leurs arsenaux nucléaires et d'arriver à leur élimination définitive. Depuis l'entrée en vigueur du TNP, en 1970, les États non dotés d'armes nucléaires n'ont cessé de se plaindre de ce que les États dotés de ces armes non seulement maintenaient leurs vastes arsenaux nucléaires, mais continuaient à en augmenter la puissance destructrice. À cela, les États dotés d'armes nucléaires n'ont, jusqu'à présent, avancé aucun argument convaincant démontrant le contraire. En conséquence, et à notre vif regret, une situa-

tion difficile s'est instaurée. Il nous apparaît que cette situation est, aujourd'hui, des plus confuses.

Compte tenu de ces éléments, l'avenir du TNP nous semble en jeu. Nous craignons vivement que la confiance investie dans le Traité ne soit ébranlée. Alors que nous approchons de la Conférence d'examen du TNP prévue pour l'an 2000, il est des plus urgents que les États non dotés d'armes nucléaires et ceux qui en possèdent mettent tout en oeuvre pour s'acquitter strictement et sincèrement de leurs obligations relevant des dispositions pertinentes du Traité.

La République démocratique populaire lao est favorable au renforcement de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines, et sur leur destruction. Sur le principe, ma délégation n'est pas opposée à l'ouverture de discussions sur des questions se rapportant à la création d'un régime de vérification pour cette convention. Cependant, tout régime de vérification susceptible d'être institué pour cet instrument devrait être examiné en tenant dûment compte des intérêts économiques et légitimes des pays en développement, parties à la Convention sur les armes biologiques.

Nous partageons les préoccupations liées aux conséquences mortelles résultant d'un usage aveugle des mines terrestres antipersonnel. C'est pourquoi nous devons interdire l'utilisation aveugle de ces armes tout en reconnaissant le droit légitime de tout État à en faire usage pour défendre son indépendance et sa souveraineté nationales. À cet égard, tout arrangement ou toute négociation portant sur l'interdiction des mines terrestres devrait tenir dûment compte des préoccupations légitimes des États en ce qui concerne leur sécurité nationale et leur droit légitime à utiliser les moyens appropriés pour leur propre défense, conformément aux dispositions de la Charte.

Alors que nous examinons la question de la paix et du désarmement, il est important de reconnaître le rôle que peuvent jouer à cet égard les Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement. Effectivement, ils continuent de contribuer à la promotion de la maîtrise des armements et au renforcement de la confiance entre les pays dans leurs régions respectives. Cela étant, notre délégation appuie les programmes prévus par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le développement en Asie et dans le Pacifique, connu sous le nom de processus de Katmandou, pour le désarmement et la stabilité régionale. La conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement, intitulée «Vers un monde exempt d'armes

nucléaires», prévue à Nagasaki, Japon, en novembre 1998, débouchera, nous l'espérons, sur des résultats positifs.

Comme l'a dit le Secrétaire général dans ses observations liminaires à l'ouverture du débat général de la Commission, le désarmement nucléaire doit rester à la première place de l'ordre du jour des Nations Unies et de l'ensemble de la communauté mondiale. Le fait est que les horreurs consécutives à la toute première utilisation des bombes nucléaires, il y a cinq décennies, sont encore présentes à nos esprits et nous rappellent le caractère dévastateur et inacceptable des armes de destruction massive. C'est pourquoi la communauté internationale a le devoir de mettre tout en oeuvre pour atteindre, selon un calendrier défini, l'objectif ultime de l'élimination complète de toutes les armes nucléaires qui doivent disparaître de notre planète.

En attendant l'élimination de toutes les armes nucléaires, les États dotés de ces armes devraient, selon nous, accepter un instrument international juridiquement contraignant destiné à donner des garanties inconditionnelles à tous les États non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace d'armes nucléaires. De même, Ils devraient accepter une convention internationale juridiquement contraignante interdisant l'utilisation ou la menace des armes nucléaires en quelque circonstance que ce soit. Ces conditions sont essentielles pour que l'humanité tout entière puisse se sentir en sécurité et à l'abri d'un holocauste nucléaire.

La maîtrise des armes et le désarmement complet sont des questions étroitement liées à la paix et à la sécurité mondiale. Il s'agit, là aussi, d'un processus long et complexe. Pour faciliter les choses, les États doivent développer entre eux la confiance grâce au dialogue et à la coopération. Ils doivent également fonder leurs relations sur les cinq principes de coexistence pacifique qui constituent la vraie base politique de la paix et de la sécurité internationales. C'est dans cet esprit que notre délégation continuera de coopérer avec tous les autres pays et de contribuer de façon positive à la promotion du processus international de désarmement afin de garantir la paix, la stabilité et la coopération dans notre monde du prochain millénaire.

Le Président assume la présidence.

M. Ople (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée vous féliciter de votre élection alors que vous commencez à diriger les travaux de la Première Commission. Je vous assure de l'appui et du soutien de ma délégation à vous-même et à l'ensemble des membres du Bureau.

Je voudrais également exprimer notre reconnaissance vive M. Mothusi Nkgowe qui a dirigé avec efficacité, professionnalisme et perspicacité les travaux de la précédente session.

Près d'une décennie s'est écoulée depuis que la guerre froide a pris fin, et nous sommes aujourd'hui à l'orée d'un nouveau millénaire. Nous avons accompli beaucoup en tant que nations individuelles et en tant que Membres des Nations Unies et de la Première Commission. Cependant, les promesses d'une ère nouvelle de paix et de progrès durables sont loin d'être réalisées. À la présente session, notre Commission aura à mener ses travaux en tenant compte des événements internationaux complexes et importants intervenus sur la scène internationale. Certains de ces événements ont apporté des changements positifs, malheureusement éclipsés par des problèmes et des difficultés de tous ordres qui nous ont amenés à mettre en question différentes manières traditionnelles qui étaient les nôtres pour faire face aux défis auxquels nous devons faire face.

Notre Commission se doit de faire avancer la cause du désarmement pour que nous puissions établir un ordre mondial où régnerait la paix, où les nations vivraient en harmonie, dans la sécurité et le respect de leur souveraineté, où la croissance et le développement seraient des droits et non pas des privilèges; un monde de justice et d'égalité où l'individu serait respecté, un monde qui croîtrait et se développerait de manière à protéger l'environnement naturel.

Le grand vainqueur de la guerre froide est, incontestablement, l'économie de marché. Pendant longtemps, les attaques menées contre le concept même et la pratique de l'économie de marché ont entretenu des divisions idéologiques à l'échelle mondiale. Le marché était l'objet d'anathème de la part d'une idéologie que beaucoup épousaient alors mais qu'ils ont, depuis, abandonnée. De nos jours, cette idéologie n'est plus la principale menace de l'économie de marché. Le succès d'une mondialisation tournée vers cette forme de marché est en train de devenir son propre châtiment: aujourd'hui, il semble que l'économie de marché soit elle-même son propre ennemi. Actuellement, un tiers des économies mondiales sont en récession, avec des devises et des bourses qui plongent — cela est vrai de l'Asie où les problèmes ont commencé il y a plus d'un an, cela est vrai également de la Russie et de l'Amérique latine. En cette période — les temps difficiles de l'économie de marché et la phase particulièrement critique de la croissance mondiale — les Philippines renouvellent leur engagement à l'économie de marché et d'un marché responsable sur le plan social. Nous continuons de penser que la libéralisation

du commerce est la bonne solution et nous refusons de céder à la tentation de revenir aux marchés fermés.

Alors que nous approchons d'un nouveau millénaire, nous continuons d'entretenir de vieilles animosités et des divergences. La fin de la guerre froide, les progrès réalisés dans le domaine des communications et la prospérité apportée par la mondialisation tout en contribuant à la paix entre les nations, n'ont pas permis de mettre fin aux rivalités et aux luttes ethniques et religieuses.

Dans notre région d'Asie du Sud, des élections se sont déroulées au Cambodge. Le Gouvernement civil stable pourra répondre, nous l'espérons, aux besoins de la population qui l'a élu.

Nous ne voulons pas d'une course aux armements dans la péninsule coréenne. Nous ne voulons pas non plus que les progrès accomplis jusqu'à présent dans la recherche d'une solution diplomatique soient compromis.

Dans la mer de Chine du Sud, la paix et la stabilité qui ont permis la libre circulation des biens et des marchandises, laquelle à son tour a encouragé le progrès dans la région, continuent de prévaloir. Bien que des revendications territoriales conflictuelles existent dans la mer de Chine du Sud, cela ne nous empêche pas de poursuivre notre action pour une coopération économique et politique plus forte.

Ailleurs, les choses ne sont guère encourageantes. Au Moyen-Orient, le processus de paix reste bloqué, les deux côtés étant incapables de se mettre d'accord sur la parcelle de terre de la Rive occidentale à céder. Nous attendons avec confiance la fin prochaine de la tragédie au Kosovo. Au Congo, les négociations régionales de paix n'ont malheureusement pas permis de mettre un terme à la guerre civile.

Dans ce monde interconnecté, la plupart des progrès accomplis et l'existence même de l'humanité sont gravement menacés en raison du maintien par certains pays d'arsenaux nucléaires, d'armes de destruction massive et de la doctrine de dissuasion nucléaire. La crainte, l'incertitude générées par ces armes sont suffisantes pour saper la fragile confiance placée dans les investissements à risque dans notre monde économiquement intégré. La peur ne devrait pas avoir sa place dans notre quête de progrès.

Avec leurs armes nucléaires et leur doctrine de dissuasion nucléaire, les États dotés de telles armes continuent de rendre notre tâche plus difficile. Les armes nucléaires restent la menace la plus grave à l'existence même de l'humanité. Le maintien de vastes arsenaux nucléaires et du réseau

d'États qui adhèrent à la protection illusoire de la doctrine de dissuasion nucléaire rend l'élimination de ces armes plus difficile. Cette tâche s'est révélée encore plus ardue lorsque deux nations de ma région, membres amis du Mouvement des pays non alignés, ont décidé de céder au chant des sirènes nucléaires. Les efforts entrepris sur le plan mondial pour débarrasser une fois pour toutes la planète des armes nucléaires ont, en conséquence, subi un sérieux revers. La communauté internationale doit continuer à engager ces deux pays à comprendre que les armes nucléaires ne sont acceptables ni pour eux, ni pour personne.

Nous devons être prêts à rechercher tous les moyens et à prendre toutes les mesures pour traiter efficacement cette question des armes nucléaires. Nous devons poursuivre nos efforts jusqu'à ce que la dernière arme nucléaire soit éliminée. Que ce soit à travers la Cour internationale de Justice, les statuts du Tribunal pénal international, le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire, nous devons, région par région, hémisphère par hémisphère, continuer à oeuvrer pour parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires.

C'est dans cet esprit que nous nous sommes félicités de l'initiative du groupe de huit nations de publier une déclaration commune portant sur la création d'un monde exempt d'armes nucléaires afin que la Première Commission étudie un projet de résolution complet et réaliste allant dans ce sens. Nous espérons que ce projet de résolution, appuyé par tous les pays du monde, aidera à porter un coup mortel à ces armes nucléaires.

Nous appuyons également les efforts du Myanmar qui a proposé une nouvelle approche détaillée dans son projet de résolution sur le désarmement nucléaire.

Les Philippines appuient également l'initiative de la Malaisie qui s'est inspirée de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de 1996 sur la licéité de l'utilisation ou de la menace des armes nucléaires pour le projet de résolution dont elle a saisi la Commission.

Nous renouvelons également notre appui soutenu à l'Indonésie, qui préside le groupe de travail des non-alignés sur le désarmement.

Dans notre région nous poursuivons notre action pour convaincre les États dotés d'armes nucléaires d'adhérer au protocole au Traité faisant de la région de l'Asie du Sud une zone exempte d'armes nucléaires.

Dans le domaine des mines terrestres, nous avons utilisé, aux fins d'une action mondiale, les progrès de la technique et de la communication qui ont favorisé la mondialisation. Ces mêmes progrès technologiques ont permis l'action coordonnée d'États et d'acteurs non étatiques quand il s'est agi de traiter de la question des mines terrestres. Jamais dans l'histoire du désarmement une telle action n'avait été entreprise en si peu de temps. En quelques années à peine, un accord mondial — l'un des rares accords réels intervenus dans le domaine du désarmement — a été réalisé.

Nous avons remporté une grande victoire avec la Convention d'Ottawa qui impose une interdiction complète des mines antipersonnel. Les Philippines se félicitent de la quatorzième ratification de cet instrument dont elles souhaitent la rapide application. Bien que beaucoup reste encore à faire, nous sommes persuadés que la première réunion des États parties sera un succès et permettra de mettre en place un mécanisme pour la mise en oeuvre effective de la Convention d'Ottawa.

À cet égard, les Philippines expriment leur gratitude pour les offres de ressources annoncées, sans lesquelles la première réunion des États parties ne serait pas possible. Ces offres proviennent des mêmes États qui, depuis le tout début, ont fourni non seulement un appui politique, mais également un soutien matériel afin de débarrasser le monde des mines terrestres.

Nous devons non seulement assurer la mise en vigueur effective du Traité mais également continuer à localiser et à déminer chaque terrain contenant des explosifs. Une fois encore nous devons reconnaître le rôle indispensable joué par les organisations non gouvernementales dans les opérations de déminage ainsi que dans la réinsertion des victimes.

Dans ce qui pourrait être considéré comme le simple revers de la médaille de la mondialisation, il faut malheureusement constater que les mêmes technologies qui ont permis de réaliser des progrès à l'échelle mondiale, ont également et tragiquement permis de développer le commerce illicite des armes de petit calibre. Le mouvement très facile des capitaux ainsi que l'amélioration des transports des marchandises à travers les mers, les océans et les frontières n'ont cessé d'encourager le trafic illicite tout comme le transfert des armes de petit calibre. Nous devons continuer à rechercher les moyens de traiter efficacement cette question du transfert illicite et de la circulation des armes de petit calibre. Le Secrétaire général a estimé que 90 % des tués ou blessés par des armes militaires légères sont des civils et que 80 % d'entre eux sont des femmes et des

enfants. Nous devons établir un consensus mondial sur le contrôle des transferts illicites d'armes. Plusieurs réunions officielles se sont tenues à ce sujet et les Philippines continueront d'appuyer tous efforts dans ce sens.

Les terroristes et les syndicats internationaux du crime ont profité également de la mondialisation, tirant parti des moyens modernes de transport et de communication. Les terroristes et les syndicats internationaux du crime ont mis au point des moyens et des réseaux très élaborés grâce auxquels ils dirigent leurs exécutants et gèrent leurs ressources. Tous nos efforts concertés doivent tendre à éradiquer ce fléau.

Nous devons faire en sorte que le monde se resserre pour les terroristes. Nous devons continuer à renforcer la coopération multilatérale et bilatérale pour lutter contre le terrorisme. Aucun moyen ne doit être épargné dans notre lutte contre le crime national organisé, et notamment contre les trafiquants de drogue et d'armes.

Nous voulons les éliminer. Nous détruirons ces criminels hors la loi où qu'ils soient, où qu'ils osent aller, et nous nous attaquerons aux raisons qui les font agir. Nous devons faire tout notre possible pour extraire les armes illicites des mains des terroristes en éradiquant ces armes une fois pour toutes.

À cet égard, les Philippines appuie le travail mené par la Conférence du désarmement sur le protocole de vérification à la Convention sur les armes biologiques ainsi que sur le traité d'interdiction de la production de matières fissiles.

Nous souhaitons, il va sans dire, que la Conférence du désarmement aborde prochainement la tâche concrète du désarmement nucléaire. Afin de pouvoir contribuer à cette tâche, les Philippines prient la Conférence du désarmement d'élargir sa composition et d'accueillir de nouveaux candidats.

Sans nul doute, la mondialisation contient la promesse d'une nouvelle ère de paix et de prospérité. Nous devons centrer notre action sur les tâches spécifiques du désarmement qui nous attendent afin de réaliser cette promesse. Nous devons encourager une plus grande ouverture et une plus grande confiance au sein de notre Organisation en ce qui concerne les questions du désarmement mais également dans nos relations avec les uns et les autres. Nous devons, dans les circonstances appropriées, être plus attentifs aux vues des autres et présenter nos idées, même sur des questions sujettes à controverse. Nous devons toujours être réceptifs plutôt que méfiants et partager nos idées.

D'une certaine manière, la mondialisation facilite les choses, car les idées et les initiatives traversent les frontières d'une manière difficilement imaginables auparavant. Les idées concernant la liberté, la démocratie et la protection des droits de l'homme circulent librement et il est impossible de les étouffer.

Dans le domaine du désarmement, grâce aux moyens qui ont permis de créer la mondialisation, grâce aussi à notre détermination, nous devons faire en sorte que ceux qui résistent au changement et s'en tiennent à l'immuabilité des doctrines de tragique mémoire d'un monde bipolaire éprouvent de plus en plus de difficultés à rester sourds au désir du monde entier d'être débarrassé des armes de destruction massive.

L'Assemblée du millénaire est proche. À l'occasion de cet important événement nous devons lancer des propositions et des initiatives pour que le monde des mille prochaines années soit délivré des armes de destruction massive et que les arsenaux nationaux d'armes classiques se limitent aux besoins de la légitime défense. Sur ce point, le meilleur moyen de préparer l'Assemblée du millénaire est de convoquer, aussi rapidement que possible, la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Toutefois, cette ouverture ou cette volonté d'agir avec les autres de manière souple ne doit, en aucun cas, être interprétée comme un signe de faiblesse mais bien plutôt comme la promesse renouvelée d'une nouvelle ère.

L'ouverture ne doit pas faire peur. L'audace doit nous permettre de réaliser les promesses.

M. Al-Anbuge (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je m'associe à ceux qui m'ont précédé pour vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau de la Commission. Nous espérons que, sous votre direction, nos travaux déboucheront sur des résultats concrets dans le domaine du désarmement général et complet.

Le Document final (résolution S-10/2) de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978, reste, pour la communauté internationale, la pierre angulaire de la politique de désarmement. Les États Membres des Nations Unies ont unanimement et clairement défini les priorités en matière de désarmement aux paragraphes 45 et 47 du Document final :

«Les priorités dans les négociations en matière de désarmement doivent être les suivantes : les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, no-

tamment les armes chimiques, les armes classiques, notamment toutes celles qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou qui frappent sans discrimination, et la réduction des forces armées.

«Les armes nucléaires représentent le plus grave danger pour l'humanité et pour la survie de la civilisation. Il est impératif de mettre fin et d'inverser la course aux armes nucléaires dans tous ses aspects afin de prévenir le danger de guerre entraînant l'utilisation d'armes nucléaires. Dans ce contexte, l'objectif ultime est l'élimination complète des armes nucléaires.»

Le caractère extrêmement destructeur des armes nucléaires devrait inciter à des efforts constants et sans réserve pour atteindre l'objectif de l'élimination complète et définitive de ces armes. Les conséquences tragiques de la première utilisation d'armes nucléaires, à Hiroshima et à Nagasaki, il y a plus d'un demi-siècle, sont encore présentes dans nos mémoires. Des générations entières, au Japon, ainsi que la conscience de l'humanité, sont encore marquées par ces événements douloureux.

Prétendre que ces armes ne sont détenues qu'à des fins de dissuasion est inacceptable. L'existence même de telles armes constitue une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Il est regrettable que les efforts de la communauté à cet égard n'aient pas encore obtenu de résultats concrets et n'aient pas conduit à des mesures pratiques destinées à éliminer ces armes, malgré les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale, malgré les appels de la communauté internationale, malgré le récent avis consultatif de la Cour internationale de justice.

Afin de parvenir à l'élimination des armes nucléaires, nous devons prendre des mesures pratiques pour que les efforts régionaux et internationaux aillent de pair. Plus particulièrement, les États dotés d'armes nucléaires devraient respecter leurs engagements aux termes de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et un calendrier pour l'élimination des armes nucléaires devrait être fixé. En attendant que cet objectif soit atteint, les États dotés d'armes nucléaires doivent donner des garanties juridiquement contraignantes aux États non dotés d'armes nucléaires de ne pas utiliser ni menacer d'utiliser de telles armes contre eux. Il convient de donner un caractère universel au TNP par l'adhésion à ce traité de tous les États, sans exception. Nous devons accroître l'efficacité du rôle de la Conférence en tant que seul organe en mesure de concevoir des instruments juridiques contraignants dans le

domaine du désarmement, notamment pour ce qui est de l'élimination des armes nucléaires.

Le Moyen-Orient doit faire face actuellement à une situation de déséquilibre militaire. Israël continue de mener sa politique d'expansion, occupant le territoire palestinien aussi bien que celui de deux États arabes. Cette politique expansionniste repose sur un vaste arsenal d'armes de destruction massive — nucléaires, chimiques et biologiques — ainsi que sur des missiles stratégiques. C'est le seul État de la région qui n'ait pas, jusqu'ici, adhéré au TNP. Israël persiste dans son refus d'appliquer la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité lui demandant nommément de placer toutes ses installations nucléaires sous le régime des garanties de l'AIEA.

Cette situation menace la paix et la sécurité régionales et internationales. Elle encourage et accélère la course aux armements dans la région. Elle met en évidence la politique de deux poids deux mesures pratiquée par les États-Unis d'Amérique en ce qui concerne la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Ainsi, les États-Unis donnent une interprétation excessive aux exigences contenues dans la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, notamment à la section C, qui s'applique précisément à l'Iraq.

Ils méconnaissent le fait que le paragraphe 14 de la section C de cette résolution, adoptée aux termes du Chapitre VII de la Charte, concerne les mesures à prendre par l'Iraq dans le domaine du désarmement en vue de créer une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient. Ce paragraphe a été délibérément négligé depuis l'examen initial de la mise en oeuvre de la résolution 687 (1991). Jusqu'à présent, l'AIEA et la Commission spéciale n'ont pris aucune mesure efficace à cet égard en raison des pressions exercées par les États-Unis d'Amérique. Pour qu'il soit crédible et pour que soient appliquées totalement les dispositions de sa résolution 687 (1991), le Conseil de sécurité se doit d'examiner la mise en oeuvre de ce paragraphe précis.

Certaines délégations ont évoqué l'application par l'Iraq de ses engagements conformément à la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité. À cet égard, nous tenons à réaffirmer les faits suivants: Depuis sept ans et demi l'Iraq coopère avec la Commission spéciale ainsi qu'avec l'AIEA. Il a appliqué les dispositions de la résolution 687 (1991), notamment celles concernant le désarmement dans les trois domaines des armes chimiques, biologiques et des missiles. Certains pensent que différentes questions demeurent sans réponse dans le domaine des armes biologiques. Nous

maintenons qu'il s'agit là d'un malentendu résultant d'une attitude non professionnelle du Comité spécial qui a fait un amalgame entre les éléments principaux et les éléments marginaux et entre les exigences de désarmement et d'autres exigences.

À plusieurs reprises nous avons demandé à la Commission spéciale — récemment encore lors de l'entretien entre M. Tareq Aziz et M. Butler, le 3 août 1998 — de démontrer que l'Iraq est toujours en possession de certaines armes interdites au titre de la résolution 687 (1991) ou de prouver qu'il dispose de certaines usines d'armements, d'équipement ou de dispositifs n'ayant pas encore été détruits. M. Butler n'a toujours pas répondu à cette question. Pour ce qui est de l'aspect nucléaire, le paragraphe 23 du rapport semestriel de l'AIEA au Conseil (S/1998/927), déclare :

«Au cas où l'Iraq recommencerait à coopérer pleinement avec l'AIEA, aucun obstacle ne s'opposerait à l'exécution intégrale du plan de l'Agence et, dans ce cadre, à l'étude plus approfondie des quelques problèmes restants, et de tout autre aspect du programme clandestin dont l'AIEA aurait connaissance grâce à de nouvelles informations portées à son intention.»

Toutefois, pour des raisons politiques, les États Unis d'Amérique sont toujours opposés à l'assouplissement des contrôles continus.

Tout en soulignant la haute priorité que nous attachons au désarmement, dans le domaine des armes classiques et d'autres armes de destruction massive, nous n'entendons pas dénigrer les efforts de la communauté internationale destinés à maîtriser les armes classiques, à réduire les budgets militaires ou à inciter les pays exportateurs de ces armes, au premier rang desquels les États-Unis d'Amérique, à prendre des mesures destinées à réduire leurs exportations de telles armes.

Nous tenons à réaffirmer à cet égard le lien fondamental entre le désarmement et le développement. Ainsi, la prolifération des guerres civiles et des conflits locaux, régionaux et internationaux, notamment lorsqu'une puissance a unilatéralement décidé de diriger le monde, ne peut être attribué aux armes de petit calibre. Les racines de ces conflits se trouvent dans l'héritage colonial, le sous-développement, la marginalisation constante des économies des pays en développement et le fossé toujours plus profonde entre le Nord et le Sud. Le résultat cumulé de tous ces facteurs est la multitude de chômeurs qui répondent à tout

appel à la violence. Si nous voulons avoir pour objectif le développement durable, consacrer au développement les dividendes obtenus grâce au désarmement et fournir des occasions d'emploi à tous dans un climat international caractérisé par la sécurité économique et politique, nous devons faire en sorte que tous les chômeurs puissent dignement creuser leurs sillons.

M. Sukayri (Jordanie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom du Royaume hachémite de Jordanie, permettez-moi, d'emblée, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de notre Commission. Nous sommes persuadés que, sous votre direction avisée, la Commission sera en mesure de s'acquitter au mieux de sa tâche. Je voudrais également féliciter les autres membres du Bureau pour leur élection et leur souhaiter plein succès. Je tiens à vous assurer de coopération sans réserve de ma délégation. Il m'est particulièrement agréable de voir mon collègue et cher ami, Motaz Zahran, occuper le poste de Rapporteur de la Commission.

La Première Commission se réunit cette année sur fond de remarquables réalisations et de graves défis dans le domaine de la sécurité internationale et du désarmement. Du côté des réalisations remarquables, il convient de noter la signature par 130 pays de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la production et du transfert des mines terrestres antipersonnel, et sur leur destruction dont le nombre de ratifications requis pour la mise en oeuvre est près d'être atteint; la récente décision de la Conférence du désarmement d'entamer des négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles; la poursuite des travaux du Comité préparatoire du traité d'interdiction complète des essais nucléaires en vue de la mise en place d'un système de vérification pour ce traité; les travaux en cours du Groupe spécial de la Convention sur les armes biologiques et à toxines en vue d'établir un régime de vérification et d'application pour cet instrument ainsi que la récente convocation d'une réunion ministérielle officieuse consacrée au renforcement de la Convention; enfin, l'adoption d'un Protocole type additionnel aux Accords de garanties existant entre les États membres et l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'adhésion de nombreux États à ce protocole.

Du côté négatif, nous devons malheureusement constater des faits et des situations regrettables, tels que les essais nucléaires effectués en Asie du Sud en mai dernier, la réticence continue du seul État du Moyen-Orient disposant d'une capacité d'armes nucléaires considérable — Israël — à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à placer toutes ses installations nucléaires sous

le régime de garanties intégrales de l'AIEA, le refus persistant de l'État doté d'armes nucléaires de remplir ses obligations conformément à l'article VI du TNP et de poursuivre des négociations de bonne foi sur des mesures efficaces de désarmement nucléaire, l'impossibilité de parvenir à un accord sur la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et l'impossibilité, jusqu'à présent, de prendre des mesures pratiques en vue d'élargir le Registre des armes classiques des Nations Unies de façon à englober les possessions et les acquisitions militaires liées à la production nationale de même que les stocks d'armes de destruction massive.

Mon pays, la Jordanie, s'est toujours montrée attachée à la cause de la paix et de la sécurité internationales. Au fil des années, nous avons préconisé le règlement pacifique du conflit du Moyen-Orient, un règlement susceptible de conduire à une paix juste, durable et complète dans la région. Comme beaucoup d'autres, à l'intérieur et à l'extérieur de la région, nous sommes conscients que, pour instaurer une paix durable, des mesures positives doivent être prises tendant à renforcer la confiance entre les parties, la principale de ces mesures consistant à débarrasser la région de toutes les armes nucléaires et de destruction massive.

Depuis la précédente session, la Jordanie a adhéré à la Convention sur les armes chimiques, a ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, a signé la Convention d'Ottawa sur les mines terrestres antipersonnel et a signé avec l'AIEA un Protocole additionnel de garanties. Ce faisant, la Jordanie a mené à bien le processus de son adhésion à tous les instruments internationaux prévoyant la non-prolifération des armes nucléaires ainsi que l'interdiction d'autres armes de destruction massive, y compris les armes chimiques et bactériologiques.

Il convient de souligner, dans ce contexte, que l'Assemblée générale a, au cours des 20 dernières années, demandé à tous les États du Moyen-Orient qui ne l'ont pas encore fait, notamment le seul État de la région disposant d'une capacité nucléaire considérable, d'adhérer sans retard au TNP et de placer toutes leurs installations nucléaires sous le régime de garanties intégrales de l'AIEA. Tous les États du Moyen-Orient, à l'exception d'Israël, sont maintenant parties au TNP.

Depuis 1974, l'Assemblée générale demande la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. Depuis 1980 cette résolution a gagné de l'élan grâce à l'adoption de ce texte par consensus. En outre, le paragraphe 5 du dispositif de sa résolution sur le Moyen-Orient, la

Conférence de 1995 d'examen et de prorogation du TNP engage tous les États de la région

«à prendre dans les instances appropriées des dispositions concrètes pour progresser sur la voie, notamment, de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et biologiques, et de leurs vecteurs, effectivement soumise à vérification, et de s'abstenir de toutes mesures susceptibles d'empêcher la réalisation de cet objectif.»

Le paragraphe 6 du dispositif de cette même résolution engage tous les États parties au TNP, et en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à offrir leur coopération et à n'épargner aucun effort pour atteindre cet objectif. Malheureusement, plus de trois ans après la Conférence historique de 1995 d'examen et de prorogation du TNP, aucune manifestation de ces efforts n'a encore été constaté dans la région.

En l'occurrence, nous ne pouvons que réaffirmer notre conviction, comme nous l'avons fait à maintes reprises, que les possibilités d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient restent bien minces en l'absence de mesures de confiance entre les parties intéressées. Cette confiance ne saurait d'ailleurs s'instaurer tant qu'existeront les armes de destruction massive dans la région.

J'aborde maintenant d'autres questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session. À l'approche d'un nouveau millénaire, la Conférence d'examen de l'an 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération retient davantage notre attention. La Jordanie a participé activement aux deux sessions du Comité préparatoire, à New York et à Genève. Nous regrettons, toutefois, que la deuxième session, tenue à Genève, n'ait pu déboucher sur des résultats tangibles sur des questions de fond et n'ait donc pas été en mesure de présenter des recommandations à la prochaine session. La troisième session, l'année prochaine, aura, nous l'espérons, de meilleures chances de succès et nous demandons à tous les participants à cette session d'oeuvrer avec diligence en vue de renforcer le processus d'examen et de formuler des recommandations susceptibles de faire l'objet d'un consensus.

En ce qui concerne le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous trouvons encourageant le fait que 150 États aient signé, à ce jour, ce traité et que 21 d'entre eux aient déposé les instruments pour sa ratification. Nous nous associons aux États Membres pour prier tous les pays qui ne l'ont pas encore fait, de signer et de ratifier le Traité,

notamment les 44 dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur de cet instrument.

Nous trouvons également encourageant que des négociations sérieuses doivent enfin commencer prochainement en vue de la conclusion d'une convention non discriminatoire et universellement applicable interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication des armes nucléaires. À maintes reprises, la Jordanie a souligné l'importance d'un tel traité en tant que mesure significative dans la voie de la réalisation de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

La décision de la Conférence de désarmement d'établir un Comité spécial sur les assurances négatives de sécurité est, à l'évidence, un pas franchi dans la voie des garanties données aux États non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace de ces armes. Pour être efficaces, ces garanties devraient prendre la forme d'un instrument international juridiquement contraignant. Elles devraient, sans aucun doute, aller au-delà de la portée limitée des garanties données à ce jour, tant par les résolutions 255 (1968) et 984 (1995) du Conseil de sécurité que par toutes autres déclarations unilatérales ou multilatérales.

Mon pays est un fervent partisan du Registre des armes classiques des Nations Unies. Nous considérons ce Registre comme un mécanisme indispensable pour parvenir à la transparence dans le domaine des armements, élément indispensable pour raffermir la confiance, notamment dans des régions susceptibles d'être en proie à des conflits, comme au Moyen-Orient. Cependant, selon nous, le Registre ne sera pas pleinement efficace tant que sa portée ne sera pas élargie pour englober les possessions et acquisitions militaires liées à la production nationale des armes ainsi que les armes de destruction massive. Nous regrettons donc que le Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes de petit calibre n'ait pas réussi, au cours de sa dernière session, à traiter ce problème. Nous espérons que la prochaine session de ce groupe, prévue pour l'an 2000, sera en mesure de régler cette situation.

Comme je viens de le souligner, la Jordanie a signé la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la production et du transfert des mines terrestres antipersonnel, et sur leur destruction. Nous avons entrepris cette démarche pour réaffirmer notre volonté de contribuer à l'élimination de ces armes inhumaines qui frappent aveuglément, notamment les enfants et les civils innocents. S. M. la Reine Noor de Jordanie, qui parraine le Groupe des survivants des mines terrestres, participe à la campagne mondiale dont le but est de débarrasser le globe

des mines terrestres antipersonnel. Nous espérons que tous les États Membres, notamment ceux qui en ont la capacité technique et financière, s'associeront aux opérations de déminage et fourniront une aide aux victimes des mines.

Les armes de destruction massive et les mines terrestres ne sont pas les seules à mettre en danger la survie de l'humanité. Les armes de petit calibre constituent également une grave menace pour toutes les nations. Nous saluons les efforts entrepris récemment pour attirer l'attention sur ce problème et arriver à un consensus sur les principes d'une démarche globale pour lutter contre le trafic illicite des armes classiques. Nous appuyons toutes les mesures positives en vue de convoquer une conférence internationale sur le commerce illicite des armes.

Enfin, sur la question de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous partageons la déception exprimée, ici, par de nombreuses délégations du fait de l'échec de la Commission du désarmement, lors de sa session de 1998, à dégager un consensus sur les objectifs et l'ordre du jour de cette quatrième session extraordinaire. Nous pensons qu'il est impératif de convenir, au cours de la présente session, d'une date précise pour la tenue de la quatrième session extraordinaire de même que sur ses objectifs et son ordre du jour.

M. Al-Besbas (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission, ainsi que les membres du Bureau.

Notre Commission se réunit cette année dans des circonstances qui peuvent prêter au découragement sur les plans du désarmement, notamment du désarmement nucléaire, et des politiques y relatives. Nous avons tous été témoins des récentes explosions nucléaires en Asie du Sud qui ont suscité l'inquiétude internationale, tout comme nous avons entendu les accusations portées à cet égard. Pourquoi ces explosions ont-elles eu lieu? Depuis plusieurs années, nous nous réunissons ici pour atteindre le noble objectif de libérer le monde des armes de destruction massive, de renforcer la paix et la sécurité internationales et de consolider la confiance mutuelle entre les peuples du monde. Nous devons malheureusement constater que la prolifération des armes nucléaires se poursuit et que nous n'avons pas été en mesure d'y mettre fin. Il doit donc y avoir des failles dans nos méthodes de travail ou dans nos priorités, qui nous ont empêchés d'accomplir des progrès sur le plan mondial en matière de désarmement nucléaire.

Nous estimons — et de nombreux pays sont d'accord avec nous sur ce point — que la principale faille consiste à centrer toujours notre attention sur les politiques de la non-prolifération nucléaire au détriment de la question la plus importante : le désarmement nucléaire. Cette question n'est certes pas nouvelle et, avec d'autres, nous avons insisté sur le fait que nous devrions nous y consacrer tout particulièrement. Nous voudrions rappeler, à cet égard que, si nous ne tenons pas compte plus sérieusement de cette question dans le cadre de nos travaux, nos efforts seront vains et nos problèmes persisteront.

La réponse à notre question sur la raison des récentes explosions nucléaires en Asie du Sud doit nous inciter à prendre conscience de faits importants qui ne peuvent être ignorés. Nous devons prendre en compte ces faits dans nos débats et lors de l'adoption des projets de résolution. Ces explosions peuvent être la manifestation d'un refus de la situation nucléaire qui prévaut actuellement et du fait qu'il existe deux catégories d'États: les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés de telles armes; les États autorisés à poursuivre la mise au point et la possession d'armes nucléaires et les États qui en sont empêchés. Cet état de choses doit changer. Conformément aux principes du désarmement nucléaire, la Première Commission travaille dans ce sens depuis un certain nombre d'années déjà, et il n'est pas logique que certains pays refusent de coopérer.

L'indifférence des États dotés d'armes nucléaires à l'égard des engagements qu'ils ont contractés au titre de l'article VI du TNP transparait dans le manque de garanties efficaces données aux États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes — et ce malgré la décision de 1995 de proroger indéfiniment le Traité. Une autre preuve de cette indifférence, du chaos et de la politique de deux poids de mesures qui prévalent dans le monde en ce qui concerne la situation nucléaire, réside dans le fait que des États qui ne sont pas officiellement classifiés comme étant dotés d'armes nucléaires aux termes du Traité sur la non-prolifération sont toujours en possession de telles armes offensives. Alors que l'on poursuit quotidiennement certaines États, soit par la force, soit par la menace, soit par des accusations, d'autres États agissent librement comme ils l'entendent.

Les explosions nucléaires en Asie du Sud nous ont démontré que, dans la pratique, la doctrine de dissuasion nucléaire est toujours en vigueur en dépit de la fin de la guerre froide et des dispositions du TNP et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'inventeur de cette doctrine en porte la responsabilité; il ne l'a pas abandonnée, bien qu'il tente de nous convaincre du contraire.

Les arsenaux nucléaires continuent d'exister, de se développer et les transferts se poursuivent.

Tout cela nous renforce dans notre conviction que la solution idéale et la plus rapide est d'adopter une stratégie mondiale fondée sur le principe de l'élimination complète des armes nucléaires. Nous ne devons pas nous contenter simplement du Traité sur la non-prolifération car cet instrument est insuffisant. Certains ont suggéré que les explosions nucléaires en Asie du Sud ne reflétaient nullement l'inefficacité du TNP et du Traité d'interdiction complète des essais étant donné que les pays qui ont effectué ces essais ne sont pas parties à ces traités. Cet argument ne tient pas car il ne correspond pas à la réalité. Ces pays ont refusé par principe d'adhérer aux Traités en raison de la faiblesse et des lacunes de ces instruments qui s'attachent uniquement à la prolifération horizontale mais sont muets sur le désarmement nucléaire ou la réduction des stocks.

Nous nous félicitons de l'adhésion du Brésil au TNP car le nombre des pays qui sont encore en dehors du régime du Traité diminue et la menace nucléaire qui pèse sur le monde s'en trouve d'autant réduite. C'est pourquoi nous aspirons, de toute manière, à l'universalité du Traité. Cet objectif a été inclus dans la résolution de 1995 portant sur l'examen et la prorogation du TNP. L'universalité ne peut être atteinte tant que des Puissances nucléaires resteront en dehors de cet instrument. À cet égard, je voudrais rappeler ici la capacité nucléaire d'Israël, qui n'est soumise à aucun contrôle international et représente un danger réel dans la région du Moyen-Orient, danger dont les conséquences sont imprévisibles. Nous ne pouvons ignorer le refus persistant d'Israël de placer ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'AIEA, ni l'indifférence de nombreux États occidentaux à l'égard de la question des armes nucléaires israéliennes. Continuer à traiter cette question sans y attacher l'importance voulue revient à entériner la politique de deux poids deux mesures, ce que nous voulons précisément éviter au sein de la Première Commission.

Depuis plusieurs années, les pays arabes oeuvrent à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Cette initiative vise à réduire toutes les armes de destruction massive. L'obstacle majeur réside dans le refus d'Israël de participer à l'établissement d'une telle zone pour de prétendues raisons de sécurité nationale, utilisées plus d'une fois pour fuir tout engagement à cette création et à l'adhésion au Traité sur la non-prolifération. Ce prétexte ne peut et ne doit pas être accepté car il nous ramène à l'époque de la doctrine de dissuasion qui n'est plus d'actualité. Un tel prétexte ne peut qu'amener les États de la région à rechercher des moyens efficaces pour protéger leur propre

sécurité nationale et à maintenir la tension et les conflits dans la région.

La Conférence du désarmement a récemment créé deux comités spéciaux sur le Traité d'interdiction de la production de matières fissiles destinées à la fabrication des armes nucléaires et sur une convention portant sur les garanties de sécurité données aux États non dotés d'armes nucléaires. C'est là une évolution positive. Nous espérons que l'on remédiera aux lacunes dont souffrent les précédentes conventions et que l'on adoptera une convention qui ne se contentera pas d'interdire la production de matières fissiles mais stipulera l'élimination de leurs stocks. Une telle convention contribuerait à la non-prolifération nucléaire et à l'élimination des arsenaux nucléaires. Nous espérons que la conférence pourra créer un système efficace garantissant réellement les États non dotés d'armes nucléaires contre toute menace de ces armes.

À sa dernière session, la Commission du désarmement n'a pas été en mesure d'aboutir à un accord collectif sur les objectifs de l'ordre du jour d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous le regrettons car, selon nous, la tenue de cette conférence est nécessaire, notamment en raison de la conjoncture actuelle où les questions du désarmement connaissent certains revers. Il est souhaitable que la Commission du désarmement puisse prochainement aboutir à un accord sur les détails de cette session qui contribuerait à la mise en place d'une stratégie d'avenir en matière de désarmement mondial. Nous espérons qu'il sera possible de décider de la convocation de la conférence dans des délais rapprochés.

L'échec de la deuxième session du Comité préparatoire pour la Conférence d'examen de l'an 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est décevant. Cet échec n'est pas dû à des facteurs importants, mais bien plutôt au fait qu'une délégation ait adopté une attitude obstinée et illogique, choisissant de s'opposer à la volonté de 96 États parties au Traité. Cette attitude était fondée sur son refus de la mention des armes nucléaires détenues par Israël, ce qui figure déjà dans une résolution de la Conférence d'examen de 1995 du TNP.

Enfin, je voudrais en venir à la question des mines terrestres antipersonnel. La Libye est l'un des pays qui souffrent le plus durement des suites des conflits. Selon les estimations des Nations Unies, plus de 10 millions de mines sont disséminées dans le territoire libyen. Cette situation engendre bien des difficultés et provoque bien des drames. Nous continuons à subir ces tristes conséquences sur les plans humain et financier.

Certes, la Convention d'Ottawa constitue une mesure significative dans la voie de l'élimination des mines terrestres du globe, mais elle est encore marquée par de nombreuses lacunes. Nous aurions souhaité qu'elle soit plus complète, notamment en prévoyant l'aide au déminage. Il est en effet difficile à un pays comme le mien de procéder seul aux opérations de déminage compte tenu des considérables ressources matérielles et techniques indispensables, notamment sur le plan de la coopération cartographique pour la localisation des mines.

Nous espérons que la Conférence du désarmement examinera cette question et prendra les mesures qui s'imposent pour l'élimination des mines terrestres à travers le monde, tout en tenant compte de la nécessité d'engager les pays responsables de ces mines à fournir une assistance et des cartes topographiques aux pays affectés.

Le Président : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

M. Abdelaziz (Égypte) (*interprétation de l'anglais*) : Je regrette d'être amené à exercer mon droit de réponse à la suite des propos tenus ce matin par l'Ambassadeur Robbie Sabel, d'Israël. Pour quelle raison dois-je le regretter? Parce que je connais l'Ambassadeur Sabel depuis longtemps. Il a participé aux négociations entre l'Égypte et Israël depuis plus longtemps encore et il connaît certes mieux la situation que ce qu'il en a dit ce matin.

Après avoir avancé de nombreux arguments de sécurité pour justifier le fait qu'Israël n'ait pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et n'ait pas placé ses installations nucléaires sous le régime de garanties intégrales de l'AIEA, l'Ambassadeur Sabel a choisi de souligner, avec regret a-t-il dit, que l'Égypte était l'un des États arabes à ne pas avoir signé la Convention sur les armes chimiques — comme s'il était du seul droit d'Israël de maintenir une politique nucléaire ambiguë pour protéger sa sécurité alors que tous les pays arabes, et peut-être l'Égypte en particulier, devraient renoncer à leurs préoccupations de sécurité et ratifier la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques. C'est là, pour nous, une idée inconcevable et qui ne mènera nulle part.

L'Égypte a maintes fois répété qu'elle était prête et en mesure de ratifier ces deux Traités dans un ensemble qui doit comprendre la ratification par Israël du TNP et le placement de toutes ses installations nucléaires sous le régime de garanties intégrales de l'AIEA. Cette position a été clairement manifestée par l'initiative du Président Hosni Moubarak, en 1991, de déclarer le Moyen-Orient zone

exempte d'armes de destruction massive. Elle a été de nouveau soulignée en 1998 par le Président Moubarak, sans qu'aucun signe positif ne vienne d'Israël.

En même temps, si Israël s'intéresse vraiment à la Convention sur les armes chimiques, il lui faut lever certaines des ambiguïtés entourant ses activités dans le domaine de ces armes. Il doit notamment justifier l'utilisation d'agents chimiques dans la tentative d'assassinat contre M. Khaled Meshaal, menée à Amman par des hommes du Mossad utilisant de faux passeports canadiens. Il doit également expliquer pourquoi l'avion d'El Al qui s'est écrasé aux Pays-Bas, il y a quelques années, transportait des agents chimiques à destination d'Israël. Il doit encore préciser le sort des 30 tonnes de fret perdues qui se trouvaient à bord de cet avion.

Israël doit se rendre compte que la sécurité dont il parle ne signifie pas seulement sa propre sécurité mais aussi celle de tous les États de la région du Moyen-Orient. Cette question forme un tout et ne peut pas être traitée en pièces détachées.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Dans l'une des déclarations entendues ce matin, il a été fait référence à la capacité militaire de la République islamique d'Iran. À cet égard, ma délégation tient à rappeler notre position, partagée d'ailleurs par tous les États du Moyen-Orient, à savoir que la seule menace à la sécurité et à la stabilité au Moyen-Orient émane de la capacité nucléaire d'Israël et de son accès aux technologies de pointe en matière de missiles. Cette position ne relève pas d'une simple notion politique mais d'une réelle et profonde préoccupation fondée sur des faits et des réalités. Bien entendu, l'Iran, comme d'autres pays de la région, ne peut rester les bras croisés face à la menace que représente pour la région la capacité d'armes de destruction massive d'Israël.

La République islamique d'Iran est partie à toutes les conventions sur les armes de destruction massive, sans exception, et considère sa technologie en matière de missiles comme un moyen de défense légitime. La technologie de missiles de dissuasion de l'Iran sert exclusivement à sa légitime défense et, comme le ministre des affaires étrangères de mon pays l'a souligné clairement dans sa déclaration, cette technologie ne constitue aucune menace pour quelque pays que ce soit et n'est pas conçue pour être utilisée en premier.

M. Ri Jang Gon (République populaire démocratique de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Ce matin, la délégation

gation israélienne a parlé de la prétendue crise. Il existe effectivement une crise réelle dans le processus de paix au Moyen-Orient en raison du refus persistant d'Israël d'accepter le principe de la terre contre la paix. L'occupation continue des terres arabes engendre une crise et représente une véritable menace à la paix et à la sécurité dans la région. Israël ne peut imputer à d'autres pays cette crise dont il est responsable.

Ma délégation demande à Israël de retirer ses troupes de toutes les terres arabes occupées, sans conditions, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale. Ma délégation conseille à Israël de ne pas suivre aveuglément les États-Unis lorsqu'il s'agit de la péninsule coréenne.

Dans leurs observations, les États-Unis ont prétendu que le lancement d'un satellite effectué par mon pays était une provocation. Cela est absurde. Il ne s'agissait nullement d'une provocation. Le but de cette opération était bien plutôt une utilisation pacifique de l'univers, ce qui est le droit légitime de toute nation. Toutefois, les accusations portées continuellement par les États-Unis contre notre lancement de satellite ne font que souligner les tentatives de ce pays de dissimuler sa politique d'agression dans la péninsule coréenne et le fait qu'il n'admet pas que des pays en développement progressent dans les domaines scientifique et technologique.

Ma délégation demande instamment aux États-Unis de mettre un terme à leurs accusations contre mon pays et de cesser d'utiliser notre lancement de satellite à leurs propres fins politiques pour tenter de nuire à la République populaire démocratique de Corée. Je souhaite que la communauté internationale prenne conscience des motivations qui sous-tendent les accusations injustes de certains pays contre notre lancement de satellite.

M. Tekle (Érythrée) (*interprétation de l'anglais*) : Je prends la parole car ce matin la Commission a entendu quelques-unes des contre-vérités que, depuis le début de la présente session de l'Assemblée générale, la délégation éthiopienne répand à propos de l'Érythrée. Certes, la délégation éthiopienne semble avoir élevé le mensonge au rang d'art diplomatique. Heureusement, pour mon pays, le monde ne s'arrête pas à ces mensonges et comprend parfaitement qu'ils ont pour but de dissimuler la politique annexionniste et expansionniste du Gouvernement éthiopien et ses violations flagrantes des droits des Érythréens et des Éthiopiens d'origine érythréenne — violations que la communauté internationale a déjà fermement condamnées.

Le représentant éthiopien a accusé le Gouvernement érythréen d'utiliser de façon irresponsable et aveugle les mines terrestres antipersonnel. Rien n'est plus éloigné de la vérité. Au contraire, c'est le Gouvernement éthiopien qui devrait être accusé d'un tel comportement. D'ailleurs, des rapports de parties tierces le démontrent. Cette accusation sans fondement pourrait être interprétée comme étant le résultat d'une diplomatie vouée à l'échec s'il ne s'agissait pas d'un sujet aussi sérieux.

Le représentant éthiopien a également accusé l'Érythrée de commettre des actes d'agression. Cette accusation a déjà été très clairement réfutée à la présente session de l'Assemblée ainsi que dans d'autres instances. Toutefois, je voudrais rappeler la résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale, de 1974, pour permettre d'identifier le véritable agresseur dans ce conflit. L'article 3 de l'annexe à la résolution définit l'agression, entre autres, de la façon suivante :

«L'invasion ou l'attaque par les forces armées d'un État du territoire d'un autre État...;

Le bombardement par les forces armées d'un État contre le territoire d'un autre État...;

Le blocus des ports ... d'un État.»

Des parties tierces vérifieront que c'est l'Éthiopie qui a franchi le territoire érythréen en juillet 1997 et à nouveau le 5 juin 1998, après que le Premier Ministre éthiopien a déclaré la guerre, le 4 juin 1998. C'est l'Éthiopie qui a annoncé au monde qu'elle avait bloqué l'espace aérien et naval érythréen. C'est l'Éthiopie qui a bombardé l'aéroport international d'Asmara. C'est l'Éthiopie qui menace toujours d'utiliser la force contre nous. Telle est la vérité qu'aucun subterfuge diplomatique ni aucun mensonge ne saurait dissimuler.

Qu'il me soit permis de citer un seul extrait du rapport d'une partie tierce à ce sujet. Dans un récent article publié en octobre 1998 dans *Combat and Survival* (vol. X, No 7), Paul Harris écrit ce qui suit :

«Le sanglant conflit frontalier entre ces deux États voisins dans le Corne de l'Afrique a commencé le 6 mai de cette année. Trois lieutenant-colonels de l'EDF (Erythrean Defence Force) accompagnés de quatre soldats, se sont rendus dans la région frontalière de Badme pour vérifier les rapports publiés par les dirigeants et la police éthiopiens à propos d'une zone faisant l'objet d'une contestation entre les deux pays.

Ils ont trouvé là des miliciens éthiopiens qui avaient été pris à partie et fusillés.

Après deux semaines de légères escarmouches, la guerre totale a éclaté. Le 5 juin, à 14 h 13, trois Mig-23 éthiopiens ont attaqué l'aéroport d'Asmara. Cinquante minutes plus tard, des avions érythréens ont bombardé la base militaire des Mig, à Mekele, en Éthiopie.

Les Éthiopiens ont reconnu avoir fait venir, à l'insu des forces aériennes érythréennes, un grand nombre de civils dans l'aéroport. Environ 40 civils ont été tués au cours de l'attaque aérienne. Le lendemain, les Éthiopiens ont lancé une nouvelle attaque aérienne sur Asmara avec trois Mig-23 mais le tir des batteries antiaériennes a détruit deux de ces appareils.

En 24 heures la guerre totale a été déclenchée le long des frontières. Le jour suivant, les Éthiopiens ont attaqué, à des centaines de kilomètres à l'est, pour se diriger vers le port érythréen d'Assab, sur la mer Rouge. Bien que des allusions aient été faites à des incursions à l'intérieur des frontières, il semble plus vraisemblable que les Éthiopiens avaient décidé d'essayer de se procurer un port sur la mer Rouge dont ils avaient le plus grand besoin. En fait, l'armée régulière éthiopienne et les forces de la milice du Tigrayan Peoples' Liberation Front ont été repoussées sur les trois fronts».

Rien ne saurait être plus clair. La délégation éthiopienne souhaite, par conséquent, non seulement rejeter totalement le caractère mensonger de telles assertions mais également inviter tous les Membres de la Commission à vérifier quel est le côté de la frontière qui a été parsemé de mines et quel est celui des deux Gouvernements qui a commis l'agression en franchissant les frontières internationales. Je voudrais également demander, ici et maintenant, au représentant éthiopien de dire s'il est convaincu de la véracité de ses déclarations. Un proverbe amharic dit que le fouet pleure lorsqu'il frappe violemment. C'est le cas avec l'Éthiopie.

M. Sabel (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : L'Ambassadeur Maged Abdelaziz et moi-même avons passé de nombreuses heures pour tenter — pas nécessairement avec succès — d'améliorer la situation au Moyen-Orient, et même si nous n'arrivons pas toujours à un accord, j'admire beaucoup ses compétences et son esprit. J'espère que nous pourrions continuer à oeuvrer ensemble.

Je pense que ses paroles illustrent bien la nécessité d'instaurer un climat de paix entre les États de la région, climat indispensable pour négocier les questions évoquées ici — car elles doivent être négociées entre des États en paix. Tout comme la Jordanie et les Palestiniens ont suivi les dirigeants égyptiens et ont négocié des accords, j'espère sincèrement que d'autres États de la région s'engageront dans la même voie et que, lorsque nous connaissons la paix, nous serons en mesure de négocier les questions très complexes et délicates dont l'ambassadeur égyptien a parlé. En effet, ces questions doivent être négociées, mais elles doivent l'être entre États qui se reconnaissent mutuellement et vivent dans la paix les uns avec les autres.

Répondant à un autre orateur, je dirai que j'ai écouté attentivement et avec une certaine incrédulité les appels iraqiens au «désarmement général et complet». J'ai écouté notamment les recommandations concernant le comportement que devrait avoir Israël. J'espère que les délégations, y compris celle de mon collègue égyptien, comprendront pourquoi, dans le domaine de la maîtrise des armes, Israël enregistre la recommandation de l'Iraq concernant le comportement que nous devrions adopter de la même manière que les porcs-épics font l'amour, c'est-à-dire avec le plus grand soin.

M. Cho (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : En raison de l'heure tardive, je m'efforcerais d'être très bref. Vendredi dernier, à la septième séance de la Commission, le représentant de la République populaire démocratique de Corée a longuement évoqué, dans sa déclaration générale, la question de la paix et de la sécurité dans la péninsule coréenne. Bien que, pour l'essentiel, nous comprenions ses préoccupations eu égard à l'importance que nous attachons à cette question, nous estimons que sa déclaration est trompeuse et de nature à induire en erreur. C'est pourquoi, aux fins de compte-rendu, ma délégation tiens à préciser les points suivants.

Premièrement, nous sommes quelque peu déçus de constater que les déclarations de la République populaire démocratique de Corée ne traitent pas comme il convient l'une des questions les plus pressantes relatives à la péninsule coréenne : le désarmement touchant aux armes de destruction massive. La République populaire démocratique de Corée a certes souligné la nécessité d'éliminer les structures d'affrontement héritées de la guerre froide et d'instaurer une paix durable dans la péninsule coréenne, mais elle n'a pas entendu l'appel lancé par la communauté internationale en faveur d'une péninsule coréenne exempte d'armes nucléaires, biologiques et chimiques. Si la République populaire démocratique de Corée a réellement l'intention

d'oeuvrer pour la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne, elle devrait alors prendre des mesures concrètes pour éliminer de la région le spectre toujours présent des armes de destruction massive. Elle devrait s'associer à l'action internationale visant à renforcer le régime mondial de la non-prolifération des armes de destruction massive en coopérant pleinement à la mise en oeuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de l'accord de garanties et en adhérant sans délai à la Convention sur les armes chimiques et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

A cet égard, ma délégation entend rappeler que la République populaire démocratique de Corée doit respecter toutes ses obligations en tant que partie au TNP et aux termes de l'accord de garanties de l'AIEA, en dépit des réserves exprimées par le représentant de ce pays dans l'intervention qu'il a faite mardi dernier. Ce fait a été réaffirmé par la communauté internationale à plusieurs reprises — je n'ai pas besoin d'énumérer ici la liste des résolutions et déclarations pertinentes. L'un des documents les plus importants à ce sujet est, me semble-t-il, la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité, S/PRST/1994/64, adoptée par le Conseil le 4 novembre 1994 après la signature par la République populaire démocratique de Corée du Cadre agréé. A son cinquième paragraphe cette déclaration mentionne :

«Le Conseil prend acte de la décision de la République populaire démocratique de Corée, énoncée dans le Cadre agréé, de rester partie au Traité sur la non-prolifération.»

Elle se réfère ainsi aux mesures que la Corée du Nord était censée prendre.

De même, la Conférence générale de l'AIEA a adopté des résolutions pertinentes le 25 septembre 1998, le 3 octobre 1997, le 20 septembre 1996 et le 22 septembre 1995 — et cette liste n'est pas exhaustive. J'en terminerai sur ce point en disant que tout argument allant à l'encontre de cette vérité ne saurait être acceptée par ma délégation, ni par la communauté internationale.

Deuxièmement, en ce qui concerne la réunification coréenne à laquelle le représentant de la République populaire démocratique de Corée s'est référé longuement dans l'intervention qu'il a faite vendredi dernier, ma délégation pense également que cette unification est l'un des objectifs les plus pressants aux yeux de tous les Coréens et que la division et l'affrontement ne devraient pas se perpétuer. Cependant, là où nos positions divergent c'est sur la ques-

tion de savoir comment atteindre cet objectif tant souhaité de l'unification. Malheureusement, le Nord prétend être favorable à une unification fondée sur sa propre formule unilatérale d'unification et rejette le dialogue réel et les échanges de vues nécessaires à une véritable réconciliation avec le Sud. Cette approche revient à mettre la charrue devant les boeufs. Comment deux entités ayant suivi des voies complètement différentes durant près d'un demi-siècle pourraient-elles s'entendre et réaliser leur unification en un jour, sans un processus de réconciliation, essence même de tout progrès réel vers une véritable unification?

Il est tristement vrai que cette méfiance continue de planer dans les relations entre les deux Corées et que, malgré les efforts intenses pour instaurer une coexistence pacifique — notamment la mise au point d'un arrangement intérimaire en attendant la réunification — sont entravés en raison d'un manque de réelle volonté politique.

Le fait est que la réunification de nations divisées ne peut être un événement soudain. La réunification se fera progressivement bien plutôt que spontanément et sera le fruit d'actions concrètes fondées sur une approche pratique et réaliste — et non pas sur des discours de propagande.

Le Président : Je demanderai au représentant de République de Corée de bien vouloir abréger.

M. Cho (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : J'en ai bientôt terminé, Monsieur le Président, et je vais faire de mon mieux pour respecter votre demande.

Le Président : Je rappelle au représentant de la République de Corée que le Règlement intérieur de l'Assemblée générale limite les droits de réponse à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième.

M. Cho (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre indulgence.

Les deux Corées se sont déjà engagées, en 1992, dans un accord contraignant sur la réunification, la coopération et la non-agression. Cet accord traçait de façon détaillée la voie à suivre pour la réconciliation et la réunification nationales. Le plus important et le plus urgent maintenant est d'appliquer fidèlement cet instrument fondamental grâce à un dialogue constructif et à une coopération réelle afin d'établir les bases solides d'une réunification finale.

En ce qui concerne la question de la création d'un mécanisme de paix durable dans la péninsule coréenne, ma

délégation pense que le processus de pourparlers quadripartites en cours ouvrira la voie permettant l'instauration d'un nouveau régime de paix remplaçant l'actuelle situation d'armistice.

Quant au dialogue Sud-Nord, mon gouvernement attache également une grande importance au processus des pourparlers quadripartites, également nécessaire pour établir une paix et une stabilité durable dans la péninsule coréenne. À cet égard, le troisième volet des entretiens quadripartites qui se déroulent cette semaine, à Genève, revêtent, à nos yeux, une importance considérable. Nous espérons sincèrement qu'ils permettront de réaliser des progrès substantiels.

Pour terminer, ma délégation entend réaffirmer la détermination de notre gouvernement à poursuivre activement sa «politique lumineuse» afin d'améliorer les relations intercoréennes par la voie du dialogue et de la coopération.

M. Nega (Éthiopie) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a quelques instants, nous avons entendu la déclaration du représentant de l'Érythrée, nullement surprenante lorsqu'on connaît le comportement et les actes du Gouvernement érythréen dont la politique a toujours consisté à tenter de semer la confusion et à induire en erreur la communauté internationale.

Dans mon intervention de ce matin, j'ai soulevé deux faits précis et concrets s'agissant de l'Érythrée. Le premier, l'agression érythréenne du 12 mai 1998 contre l'Éthiopie, constitue un grave défi à la paix et à la stabilité dans la Corne de l'Afrique.

Le deuxième, comme nous l'avons dit, est lié à l'utilisation intensive et aveugle par le régime érythréen des mines terrestres antipersonnel, prenant pour cible les civils dans sa guerre d'agression contre l'Éthiopie. Nous avons également fait observer que ces actes constituaient une grave violation des normes du droit international humanitaire et sapaient les efforts en cours, sur les plans régional et international, pour interdire et éliminer les mines terrestres.

Toutefois, comme je l'ai souligné précédemment, la liste des actes illégaux et irresponsables du Gouvernement érythréen est trop longue, c'est pourquoi je ne mentionnerai qu'un seul de ces actes. Le Gouvernement érythréen, dans sa guerre d'agression qu'il mène contre l'Éthiopie, a lancé, le 5 juin 1998, en plein jour, une attaque aérienne contre une école. Au cours de cette attaque, 55 écoliers innocents ont été massacrés sans pitié et 146 autres blessés. Nous avons la preuve concrète de ces faits relatés par les médias

internationaux. Le représentant érythréen ne peut, ici, occulter cette vérité.

Comment l'Érythrée a-t-elle réagi à cet acte barbare? Des déclarations ont été faites à Asmara, au plus haut niveau politique, pour justifier cet assassinat d'innocents écoliers perpétré de sang froid. Les responsables ont dit que la guerre ne connaît pas de règle, mais notre Commission dit au contraire que la guerre a des règles. Nous siégeons tous ici pour tenter d'éliminer les causes et les modalités de la guerre. L'Éthiopie a participé et continue de participer aux efforts menés dans ce sens à l'échelle internationale bien qu'elle doive faire face à ce défi de son voisin.

Malgré les dénégations, les accusations sans fondement et les tentatives pour le moins étranges de présenter l'Éthiopie, la victime de cette agression, comme étant l'agresseur, l'agression perpétrée contre l'Éthiopie par l'Érythrée et son comportement irresponsable ne sont un secret pour personne, pas plus que pour notre Commission — l'un des principaux organes de l'Assemblée générale chargés de la sécurité internationale et des affaires de désarmement.

Le monde entier connaît ces faits. Les autorités érythréennes elles-mêmes les connaissent malgré leurs tentatives constantes d'abuser la communauté internationale. Un certain nombre d'initiatives et de propositions sérieuses ont été avancées par des amis communs ainsi que par l'Organisation de l'unité africaine et le Conseil de sécurité pour tenter de résoudre la crise entre les deux pays.

Tout d'abord, la proposition faite par les facilitateurs des États-Unis et du Rwanda qui, entre autres, appelait l'Érythrée à se retirer du territoire éthiopien de Badme et ses environs. J'ai en main ce document (S/1998/496) qui a été publié le 10 juin 1998 en tant que document officiel du Conseil de sécurité. Je suis certain que toutes les délégations en ont connaissance.

Deuxièmement, la trente-quatrième Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA a adopté une décision entérinant la proposition sus-mentionnée des facilitateurs des États-Unis et du Rwanda et a de nouveau appelé l'Érythrée et l'Éthiopie à accepter et à mettre en oeuvre cette proposition. C'est ce qu'a fait l'Éthiopie qui s'est montrée disposée à l'appliquer. L'Érythrée a rejeté l'initiative des facilitateurs et la décision de l'OUA.

Troisièmement, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 1177 (1998) appuyant fermement la décision de l'OUA; une fois de plus l'Érythrée a tergiversé.

Tout récemment, la Commission ministérielle de l'OUA, traitant de la crise entre l'Éthiopie et l'Érythrée, a également formulé deux importantes conclusions qui, selon nous, auraient pu mettre un terme à cette situation étrange. La première de ces conclusions se lit comme suit: «Badme et ses environs étaient administrés par l'Éthiopie avant le 12 mai 1998». La ville de Badme est toujours occupée par l'Érythrée à la suite de son agression, ce qu'a nié le représentant érythréen il y a un instant. Selon la deuxième conclusion, «ce qui s'est produit à Badme entre le 6 et le 12 mai 1998 constitue un élément fondamental de la crise» entre les deux pays. L'élément fondamental de la crise est l'agression perpétrée par l'Érythrée contre l'Éthiopie. Pourtant, aujourd'hui encore, ici même, devant tous les membres de la Commission, le représentant érythréen a fait état d'une vérification effectuée par un tiers, dont nous ignorons l'origine.

Monsieur le Président, je m'aperçois que vous regardez votre montre. Je suis sur le point de terminer. Il existe une preuve concrète et des faits attestant sans le moindre doute que l'Érythrée est l'agresseur. Cela ne peut être remis en question. L'Érythrée doit reconnaître l'évidence. Qu'il se retire et ce problème sera réglé. C'est ce que nous avons dit, c'est ce que nous continuons de dire et c'est ce que lui dit la communauté internationale. Nous n'avons nul besoin d'essayer de détourner l'attention en formulant des accusations sans fondement.

M. Al-Anbugé (Iraq) (*interprétation de l'arabe*) : Je ne veux pas entamer une polémique avec le représentant d'une entité qui est née d'une agression et d'une expansion. Cependant, je tiens à confirmer une fois de plus ce que j'ai déjà dit cet après-midi devant la Commission. La déclaration du représentant auquel je fais référence est fautive, nulle, non avenue et indéfendable. Elle n'a pour but que de jeter un écran de fumée sur sa position au regard du désarmement en général.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole aux représentants qui souhaitent s'exprimer une deuxième fois dans l'exercice de leur droit de réponse. Je leur rappelle que leurs déclarations sont limitées à cinq minutes, conformément au règlement intérieur.

M. Ri Jang Gon (République populaire démocratique de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais dire, aux fins du compte rendu, que ma délégation se réserve le droit de répondre ultérieurement.

M. Tekle (Érythrée) (*interprétation de l'anglais*) : Je me bornerai à faire trois ou quatre observations.

À propos de l'attaque aérienne sur l'aéroport international d'Asmara, c'est le propre Premier Ministre du représentant éthiopien, à l'occasion d'un entretien sur radio Éthiopia, en juillet dernier, reprise par la BBC le lendemain, qui a admis avoir attaqué en premier à titre de mesure préventive.

On nous accuse de vouloir tromper et abuser le monde. Étant donné que nous invitons des observateurs tiers à procéder à des vérifications sur le terrain et que les Éthiopiens refusent de le faire, les membres de la Commission pourront eux-mêmes tirer leurs propres conclusions et déterminer quel fait obstacle à cette vérification.

Pour ce qui est de l'attaque lancée contre l'aéroport de Mekele, en dépit des allégations du représentant éthiopien, le peuple érythréen a fait part publiquement de ses regrets à propos des victimes et a exprimé ses condoléances aux familles endeuillées, sans prendre la responsabilité de cette attaque.

L'Organisation de l'unité africaine (OUA) est toujours saisie de la question, et tout le monde le sait — tout au moins les représentants africains ici présents. La mission de l'OUA devait présenter son rapport et ses recommandations ce mois-ci, mais ce rapport a été reporté à la mi-novembre. Si l'OUA s'était prononcée sur cette question, comment se fait-il qu'elle en soit encore saisie?

Quoi que puisse dire le représentant éthiopien, nous n'avons franchi aucune frontière internationale. Nous n'avons pas envahi l'Éthiopie. L'Éthiopie doit donc fournir des cartes ou décrire quel territoire a été envahi et occupé par nous. De notre côté, nous avons fourni toutes les cartes nécessaires à titre de preuves.

M. Nega (Éthiopie) (*interprétation de l'anglais*) : Il ne s'agit pas d'une question de cartes. Une agression ne peut être constatée à partir d'une carte. Le représentant érythréen a attiré notre attention sur la résolution de l'Assemblée générale portant sur la définition de l'agression. Cette définition ne parle pas de carte. De toutes façons, ces cartes seront fournies lorsque l'agression érythréenne aura pris fin — après le retrait de l'envahisseur du territoire éthiopien.

Un certain nombre d'observations ont été faites ici par le représentant érythréen, et je m'en félicite. Il a dit que le peuple érythréen avait exprimé sa tristesse à l'égard de l'acte commis par son gouvernement. Mais son gouvernement n'a exprimé aucun regret. Les plus hauts responsables politiques ont dit que la guerre n'avait pas de règle. Point final. Est-ce là l'expression des regrets du gouvernement?

Nous avons encore entendu que l'Organisation de l'unité africaine était saisie de la question. C'est exactement ce que j'ai dit. L'OUA est saisie de la question; l'OUA a adopté une résolution au plus haut niveau, publiée en tant que document S/1998/494 du Conseil de sécurité. Je n'infligerai pas à la Commission la lecture de ce document qui, comme je l'ai dit, est très clair. La position de l'OUA est sans ambiguïté à ce sujet.

Une vérification de la part de tiers a été proposée, mais cette vérification a d'ores et déjà été effectuée et il a été reconnu que l'Érythrée a effectivement envahi le territoire éthiopien. Quels autres tiers peut-on inviter? Des professeurs d'université — sont-ils des tiers? Nous avons l'OUA en tant que tiers impartial.

Ainsi, je pense que les choses sont très claires, ici, sur le point de savoir qui est l'agresseur et qui est l'agressé, qui dit la vérité et qui ne la dit pas.

La séance est levée à 18 heures.